



2023 188



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre novembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le dix-sept novembre conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, Monsieur Daniel DOUARD, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Thierry MARTIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Sophie LECOINTRE, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, M. Franck FERREIRA, M. Jocelyn CHARRON, M. Guillaume DOUARD conseillers municipaux.

### **ABSENTES EXCUSÉES ET AYANT DONNÉES PROCURATIONS :**

M. Arnaud BABY à M. Daniel DOUARD,  
Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA à M. Franck FERREIRA,  
Mme Estelle THURET-LE FLOCH à Mme Nadine PAUL,  
Mme Kendy SAUTRON à M. Jean-Pierre GATINE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Martine LEPETIT.

\*\*\*\*\*

## ***ORDRE DU JOUR***

### ➤ **Administration générale**

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023
- 2 – Information sur les décisions prises par le maire du 16 septembre au 15 novembre 2023 dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

### ➤ **Domaine et patrimoine**

- 3 - Proposition de signer un mandat de vente avec l'agence immobilière d'IVRY pour le site industriel du Moulin (bâtiment principal et annexes)

### ➤ **Institutions et vie politique**

- 4 – Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte ouvert EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE
- 5 - Présentation du rapport de l'année 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEVE

### ➤ **Finances locales**

- 6 – Demande de participation financière à la commune d'ÉPIEDS pour l'achat de récompenses scolaires aux élèves de CM<sup>2</sup> - année scolaire 2022/2023



2023 189

7 – Liste des biens dont le prix unitaire peut être inférieur à 500 € HT et qui pourraient faire l'objet d'un paiement en section d'investissement en 2024

8 – Prise en charge des dépenses et des recettes sur l'exercice budgétaire 2024 avant le vote du budget primitif

9 - Tarifs de location de la salle des fêtes Bernard MARTIN à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et modification du contrat

➤ **Autres domaines de compétences de la commune**

10 - Défense incendie : création de deux poteaux d'incendie dans la rue de Villeneuve et Chemin du poirier Rousseau (budget 2024) et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter des subventions.

➤ **Comptes rendus divers**

➤ **Informations de Monsieur le Maire**

➤ **Questions écrites**

➤ **Questions orales (conformément au règlement intérieur : 2 questions par conseillers municipaux)**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h07.

Monsieur le Maire informe que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine LEPETIT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	<b>18</b>
<i>Nombre de présents</i>	<b>14</b>
<i>Nombre de procurations</i>	<b>4</b>
<i>Nombre de votants</i>	<b>18</b>

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Martine LEPETIT, secrétaire de séance, de valider le quorum.



2023-190

## **N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2023**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2023 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Avez-vous des observations ?

Considérant qu'aucune observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **N° 2 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION POUR LA PÉRIODE DU 16 SEPTEMBRE 2023 AU 15 NOVEMBRE 2023**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

*Une note de synthèse a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.*

**Monsieur le Maire expose :**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par délégation :

<b>N° DÉCISION</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
D-2023-12	27/09/2023	Contrat avec ONE OPERATEUR pour le raccordement de la fibre optique dans les bâtiments communaux : location matériels et maintenance et abonnements	<b>912 €/mois</b>
D-2023/13	04/10/2023	Contrat avec NEXECUR pour l'installation d'une alarme en télésurveillance au service technique	<b>73,20 €/mois</b>
D-2023/14	04/10/2023	Contrat avec NEXECUR pour l'installation d'une alarme en télésurveillance dans les locaux du stade	<b>68,04 €/mois</b>
D-2023/15	04/10/2023	Contrat avec XEROLAB pour la location d'un copieur et d'une imprimante pour les services administratifs de la mairie	<b>472,80 €/mois</b>
D-2023/16	06/10/2023	Bail emphytéotique administratif conclu avec EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE pour l'exploitation d'une armoire située place Bihorel pour la fibre optique	-

Je vous demande d'en prendre acte.



2023 191

**Mme Nadine PAUL** : C'est une décision que tu as prise, je voudrais juste faire remarquer que la location d'un copieur et d'une imprimante, nous sommes bien d'accord que ce sont 2 choses différentes ?

**M. le Maire** : Ce sont 2 matériels différents qui sont dans le même contrat.

**Mme Nadine PAUL** : Aujourd'hui 472,80 € par mois, je n'ai pas fait le calcul mais cela doit faire 4728 hors-taxes, 5600 TTC, je pense qu'il existe des matériels moins chers aujourd'hui.

**M. le Maire** : Ça a été négocié.

**Mme Nadine PAUL** : Avez-vous néanmoins cherché ailleurs ?

**M. le Maire** : Bien sûr on a eu des propositions et c'était le moins cher. On est une collectivité, on est souvent malheureusement considéré comme payeur.

**Mme Nadine PAUL** : Vous avez dû recevoir différents devis ?

**M. le Maire** : Voilà, différents devis.

**Mme Nadine PAUL** : Parce qu'aujourd'hui ça me semble très élevé par rapport à ce qu'il y a sur le marché.

**M. le Maire** : Vous aurez également les documents.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : La location de la fibre optique coûte 912 € par mois ?

**M. le Maire** : Il y a également l'abonnement.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : Quel est le matériel ?

**M. le Maire** : C'est un standard, un PABX. Le matériel comprend tout ce qui est de la téléphonie et les box, les abonnements dans tous les bâtiments communaux. Il y a les écoles, la médiathèque, le stade, la mairie, etc.

**Mme Sophie LECOINTRE** : Vous avez choisi quel opérateur ?

**M. le Maire** : ONE OPERATEUR.

**M. Franck FERREIRA** : C'est en relation avec le contrat NEXECUR ?

**M. le Maire** : Non, pas du tout.

**M. Franck FERREIRA** : Pourquoi parlez-vous du stade, vous avez mis la fibre au stade ?

**M. le Maire** : Non, le téléphone et la box.

**M. Franck FERREIRA** : Pour faire le relais pour que ça puisse fonctionner ?

**M. le Maire** : Oui, tous les téléphones sont mis sur la fibre.

**M. Franck FERREIRA** : C'est pour que l'alarme puisse fonctionner, tout est en relation ?



2023-192

**M. le Maire :** Voilà.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Vous n'avez pas consulté d'autres opérateurs ?

**M. le Maire :** Si, si. On a consulté Orange et d'autres.

**Mme Sophie LECOINTRE :** C'était les moins chers ?

**M. le Maire :** Oui.

**N° 3 - PROPOSITION DE SIGNER UN MANDAT DE VENTE AVEC L'AGENCE IMMOBILIÈRE D'IVRY POUR LE SITE INDUSTRIEL DU MOULIN (BÂTIMENT PRINCIPAL ET ANNEXES)**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

*Une note de synthèse ainsi que le mandat de vente ont été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

**Monsieur le Maire expose :**

Par délibération n° 2023-34, le Conseil Municipal réuni en séance le 22 septembre 2023 a autorisé la vente des parcelles E1791 et E1832 du site industriel du Moulin situé au 14-26 rue Marie Curie formant une superficie totale de 2344 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente a été fixé à 237 000 € net vendeur.

La commune souhaite donner la meilleure publicité à cette offre de vente en sollicitant le concours des professionnels de l'immobilier.

L'agence immobilière « agence d'Ivry » dont le siège social est 71 rue Henri IV 27540 IVRY LA BATAILLE, propose :

- un mandat de vente sans exclusivité,
- prix de vente net vendeur : 237 000 €
- frais d'agence à la charge de l'acquéreur : 4,5 % du prix de vente
- durée du mandat : deux ans

Je vous demande donc de :

- **M'AUTORISER** à donner un mandat de vente sans exclusivité à l'agence d'Ivry,
- **D'APPROUVER** les modalités du mandat de vente,
- **M'AUTORISER** à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

**Mme Nadine PAUL :** je tiens d'abord à m'excuser par avance auprès des Garennais qui vont nous écouter ce soir parce que je pense qu'ils vont peut-être en avoir assez d'entendre qu'on discute fermement sur le Moulin.

On n'aurait pas cette discussion ce soir, en conseil, qui va probablement durer un petit moment si on avait été réunis en commission du Moulin, ce qui n'a pas été fait.



2023-193

Pour la petite histoire, nous avons été réunis le 9 novembre en commission du Moulin, commission au cours de laquelle on devait élire un vice-président, cela a été fait malheureusement j'ai été élue à 5 voix contre 3 contre Monsieur DOUARD et de fait, on s'aperçoit qu'on fait un point en conseil, on passe le dossier en conseil sans réunir la commission et sans en avertir la vice-présidente, ce que je trouve absolument antidémocratique. C'est le premier point.

Excusez-moi par avance parce que je vais recommencer une discussion qu'on a déjà eue et sur laquelle on n'est pas d'accord.

La première chose, on ne va pas refaire l'historique du Moulin, je vais juste partir de cette année où le 30 mars 2023, vous, Monsieur le Maire, à votre initiative, vous avez convoqué Monsieur BISSON qui est le directeur général adjoint de l'EPFN, nous sommes bien d'accord que Monsieur BISSON n'est pas n'importe qui.

**M. le Maire :** En effet.

**Mme Nadine PAUL :** À cette réunion, à laquelle n'étaient présents que les personnes de la commission à l'époque du groupe de travail du Moulin, Monsieur BISSON nous a fait une petite remarque parce que nous lui parlions de notre projet sur le Moulin, il était déjà intéressé au mois de mars pour s'associer, nous aider à travailler et voir quels acteurs on pouvait faire intervenir pour le projet du Moulin, c'était le 30 mars.

À la suite de ça, le 30 mars, on est repartis et il ne s'est plus rien passé, on n'a plus eu de nouvelles, plus de nouvelles de Monsieur BISSON, on a demandé à 2 reprises – en conseil du 30 juin et du 22 septembre – ce qu'il en était puisque vous aviez décidé, Monsieur le Maire et vos adjoints, de passer en force la séparation des parcelles du Moulin avec un vote très serré avec 2 abstentions, 9 favorables et 7 défavorables. On vous a demandé, à X reprises, je ne l'invente pas, c'est inscrit dans les PV signés par le maire, « vous n'avez toujours pas de nouvelles de l'EPFN, cela paraît curieux car il semblait intéressé », vous avez répondu par la négative et êtes même allés jusqu'à dire que de toute façon ils ne répondraient pas parce que soit ça ne les intéressait pas, soit l'EPFN ne ferait que raser les bâtiments et rien d'autre, c'étaient les propos de Monsieur DOUARD la dernière fois.

Quand je suis sortie du conseil du 22 septembre, j'étais tellement en colère parce que j'estimais injuste de voter sur quelque chose qui, pour moi, n'avait pas lieu d'être que j'ai demandé à Madame CHAVOIX, secrétaire générale, dès le mardi, les coordonnées de Monsieur BISSON. Je l'ai appelé le lendemain, je ne sais pas si j'ai eu de la chance parce qu'il ne me connaît pas, n'a pas mon numéro mais il m'a répondu immédiatement. Je lui ai dit que j'étais très étonnée qu'il ne soit pas plus intéressé de la situation à la garenne, je lui ai dit qu'il était venu et qu'il nous avait dit qu'il ferait un retour mais que nous n'avions rien. La majorité a voté quelque chose qui n'aurait pas dû être voté s'il s'était un peu plus intéressé, si nous avions pu nous mettre autour de la table. Que m'a-t-il répondu ? Il m'a dit qu'il était très étonné de ce que je lui disais parce qu'il a écrit à la mairie, il a des mails et n'a jamais eu de retours.

Il m'a envoyé les mails. Le premier date du 4 avril 2023, nous avons eu la réunion le 30 mars pour quelqu'un qui n'est pas intéressé, répondre le 4 avril pose question. Que dit-il dans ce mail ? « Bonjour Madame CHAVOIX, merci pour cet envoi » – parce que vous avez eu la délicatesse de lui envoyer l'étude qu'il avait demandée pendant la réunion – « depuis la réunion du 30 mars, j'ai pu échanger avec la région et David GOBRON (directeur de l'urbanisme et des affaires foncières à l'EPN) qui sont tout à fait favorables à la participation au tour de table que je vous laisse organiser. » Il vous donne alors les contacts de la région Normandie, la responsable du pôle aménagement urbain et foncier, allocation économique, la contractualisation du territoire à la région Normandie et il vous dit « pour EPN, je pense que vous disposez des coordonnées de David GOBRON. » Voilà pour le premier mail du 4 avril.



2023 194

Je rappelle qu'aux conseils de juin et de septembre, on vous avait demandé si vous aviez des nouvelles et vous aviez répondu « non, non, ça ne les intéresse pas ».

Le 14 avril, il vous envoie un 2ème mail qu'il vous a renvoyé à la suite parce qu'il n'y avait pas de nouvelles. « Bonjour Madame CHAVOIX, je reviens vers vous pour vous communiquer les interlocuteurs à associer côté département 27, à savoir le nom de la personne, responsable d'activité territoriale, qui sera le contact opérationnel. » En juin, vous nous dites que vous n'avez pas de nouvelles, en septembre vous dites que vous n'avez pas de nouvelles, je vais donc m'adresser à Madame CHAVOIX, secrétaire générale et à Monsieur le Maire, où sont passés ces mails ?

**M. le Maire :** Premièrement, j'en vois tellement, je ne veux pas dire que nous ne les avons pas reçus. Si nous les avons reçus, je pense les avoir lus.

**Mme Nadine PAUL :** Non ce n'est pas si, tu les as reçus.

**M. le Maire :** Je pense qu'à ce moment-là, on avait certainement du travail comme on a toujours, on avait quand même des informations que pour le moment il fallait qu'on s'organise, on ne s'est peut-être pas installés dans une vision récente pour réaliser une réunion, on a peut-être laissé un peu traîner, je vous l'accorde mais on n'a jamais dit qu'on n'avait pas de nouvelles.

**Mme Nadine PAUL :** C'est inscrit dans les PV.

**M. le Maire :** On n'a jamais dit qu'on avait une réponse indiquant qu'ils n'étaient pas intéressés.

**Mme Nadine PAUL :** Je peux prendre les PV et lire ce que Monsieur DOUARD a dit, c'est écrit noir sur blanc, je peux te donner le numéro de page.

**M. le Maire :** De toute façon c'est comme ça, simplement vous pouvez regretter peut-être qu'on ne se soit pas trop bougés pour avancer dans cette réunion. Cette réunion a eu lieu il n'y a pas si longtemps.

**Mme Nadine PAUL :** Je parle de la réunion du 30 mars, on n'a pas la même notion de « pas si longtemps ». Cette réunion et ces mails que vous avez camouflés, il n'y a pas d'autres termes, pour arriver à un vote au mois de septembre qui vous arrangeait bien, il était bien facile de camoufler ces mails. Ce n'est pas par hasard s'ils ne sont jamais sortis d'ailleurs quand je l'ai eu au téléphone, il était très étonné de ne pas avoir de vos nouvelles. Lorsque je vous ai interpellés en septembre, en commission, et que je vous ai dit que c'était curieux car je l'avais eu et qu'il était très étonné, Madame la secrétaire générale m'a répondu « oui, oui, je l'ai contacté en septembre ». Du 4 avril au mois de septembre, la réponse a été très rapide, ça ne vous a pas empêché de nous faire voter ce que vous vouliez faire et c'est en ça que je veux dire que nous avons 2 problèmes sur ce dossier. Le mensonge, le camouflage et le déni de démocratie sur la commission du Moulin qui vient d'être mise en place. En ça, la préfecture sera saisie parce qu'il n'est pas normal que l'on puisse faire passer des choses qui sont des mensonges et des camouflages en conseil. Ça veut dire que tu me mens, à moi, vous nous mentez à tous, ici élus, et vous mentez à tous les Garennais.

**M. le Maire :** Je ne pense pas avoir menti, pas du tout.

**Mme Nadine PAUL :** Alors pourquoi nous avoir dit que vous n'aviez aucune nouvelle ?



2023-195

**M. le Maire :** Parce que je pense que c'est passé au travers, c'est tout.

**Mme Nadine PAUL :** Madame la secrétaire générale a également enterré les mails ? Madame CHAVOIX, secrétaire générale, est présente, j'aimerais bien qu'elle prenne la parole étant donné qu'elle la prise, il y a 3 minutes elle l'a prise pour un autre sujet mais quand on pose la question, elle est destinataire des mails, je pense qu'elle peut dire si elle les a vraiment reçus ou pas.

**M. le Maire :** On vérifiera. Si tu les as, c'est qu'on les a eus, certainement.

**Mme Nadine PAUL :** Donc vous les avez camouflés, c'est bien ce que je dis, vous nous avez menti. On verra donc les suites qu'on donnera.

**M. le Maire :** Voilà.

**Mme Nadine PAUL :** Par la suite, à force d'insister pour dire que quelque chose n'est pas clair, effectivement vous avez convoqué dans l'urgence une réunion avec à nouveau Monsieur BISSON, à notre demande, réunion où était présent Monsieur BESIN de l'attractivité territoriale. Nous avons eu cette réunion le 14 novembre où seules quelques personnes étaient invitées parce qu'on ne sait pas trop qui a le droit de venir.

**M. le Maire :** Nous avons invité tous les membres du groupe du Moulin.

**Mme Nadine PAUL :** Et les adjoints ?

**M. le Maire :** Les adjoints en plus.

**Mme Nadine PAUL :** Les adjoints sont systématiquement invités mais tu vois, pour un dossier qui passe comme ça ce soir sans passer en commission, si on voulait vraiment jouer dans la démocratie, on invite tout le conseil à cette réunion parce que tout le monde entendrait la même chose.

Monsieur BISSON a eu une petite introduction. J'ai une chance extraordinaire, je remercie mes parents qui m'ont payé des cours de sténo à 16 ans, j'ai tout pris. Il a commencé par dire, quand on lui a demandé s'il pouvait nous rappeler ses propos du mois de mars, il a dit que « le bâtiment du Moulin, c'était un marqueur du territoire, travailler un projet à droite en le décorrelant de ce que deviendra, ça créera un invariant et donc une problématique. Je vous avais plutôt proposé de travailler globalement le projet », son ambition pouvait peut-être dépasser la commune et qu'il était intéressant d'y associer des personnes compétentes comme l'attractivité territoriale, EPN et la région. Ce sont juste les 2 phrases d'introduction.

On a beaucoup échangé durant cette réunion, j'ai tout retranscrit. Si des personnes sont intéressées pour savoir exactement ce qui a été dit, je peux fournir le contenu de la réunion. Ils ont bien insisté sur le fait, ce n'est pas tellement le fait de vouloir vendre une bâtisse remarquable et historique qu'est le Moulin, c'est plutôt de se dire que si on décorrèle une parcelle de l'autre, il n'y aura jamais de projet à la suite. Pourquoi ? Parce que le financement ne viendra pas derrière.

Si le département, l'attractivité territoriale, EPN nous financent une partie, ce sera uniquement sur le projet global parce que ce qui est intéressant, c'est la bâtisse, je répète, remarquable et historique du Moulin.



2023-196

En ça, si le Moulin est vendu, il n'y aura pas de projet derrière, il faut bien le savoir contrairement peut-être à ce qui vous a été dit hier soir, il n'y aura pas de projet, ça veut dire qu'il n'y aura pas de maison médicale pour que les gens puissent se faire soigner dans la commune, pas de commerces de proximité, ni de marché hebdomadaire ça, on sait que ce n'est pas la priorité de la majorité, sa priorité est de vendre à tout prix et très vite le Moulin pour s'en débarrasser.

Je voulais juste refaire ce point pour dire que c'est quand même extrêmement contrariant et c'est surtout complètement antidémocratique, bien sûr on va faire remonter tout ça car on a tous les éléments, toutes les preuves.

**M. le Maire :** Je savais que vous étiez contre cette vente mais je pense que vous traduisez vite. Moi, je n'ai pas entendu les mêmes choses que vous. Il n'a pas été dit qu'on n'aurait pas de subventions si on sortait une partie du Moulin.

**Mme Nadine PAUL :** Je peux reprendre toutes les phrases, il l'a dit à 3 reprises.

**M. le Maire :** Non, non.

**Mme Nadine PAUL :** Je vais les reprendre parce que tu as l'air de me traiter de menteuse.

**M. le Maire :** Je n'ai pas employé ce mot.

**Mme Nadine PAUL :** On n'a pas entendu la même chose.

**M. le Maire :** Non, on n'a peut-être pas compris la même chose.

**Mme Nadine PAUL :** Compris ?

**M. le Maire :** Voilà parce que c'est facile d'interpréter comme ça.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas une interprétation, ce sont les vraies phrases.

**M. le Maire :** Le compte-rendu de cette réunion n'est toujours pas fait et qui est la vice-présidente ? C'est toi.

**Mme Nadine PAUL :** Je suis désolée, ce n'est pas une commission, c'est une réunion.

**M. le Maire :** Non, non.

**Mme Nadine PAUL :** Je peux te la faire, je l'ai en direct. Tu ne m'as pas demandé, excuse-moi Jean-Pierre, tu me reproches de ne pas faire un compte-rendu de la réunion alors que tu ne me convoques pas pour une commission en tant que vice-présidente pour le Moulin ce soir, c'est du foutage de gueule.

**M. le Maire :** Attends.

**Mme Nadine PAUL :** Il n'y a pas d'autre terme.

**M. le Maire :** Non, non, attends, tu arrêtes un peu parce que je vais te dire que nous ne sommes pas en commission, nous sommes en réunion de séance municipale, de conseil municipal, ce n'est pas une commission ce soir.



2023-197.

**Mme Nadine PAUL :** Tu me reproches de ne pas avoir fait un compte rendu, je ne te parle pas de cette réunion.

**M. le Maire :** On parle de la réunion qu'on a eue avec l'EPFN.

**Mme Nadine PAUL :** En quoi il y a un compte rendu à faire sur une réunion qui n'est pas une commission ?

**M. le Maire :** Enfin je pense que ça aurait été plus clair parce que je pense que les termes que tu as employés tout à l'heure, on n'a pas compris la même chose.

**Mme Nadine PAUL :** C'est évident qu'on n'a pas compris la même chose, c'est comme le mail que tu n'as pas reçu, que tu n'as pas vu. C'est sûr qu'on n'a pas compris la même chose. J'ai retranscrit exactement, ce n'est pas un souci parce qu'il a dit qu'il allait nous envoyer le compte rendu, même si c'est dans 6 mois que tu votes parce que tu vas passer ce soir, comme d'habitude, parce que tu as réuni ton équipe pour que tout le monde te suive donc pas de souci, ça va passer mais on va bien voir quand il va envoyer le compte-rendu, on va comparer la version avec la mienne et on va voir. On va voir qui avait raison.

**M. le Maire :** La seule chose que j'ai mise, si on avait une opportunité de vendre cette partie du Moulin, la seule chose qu'il m'a remontée, tout de suite il s'est avancé en disant « vous ne le vendrez jamais ». Je pense que tout le monde était là.

**Mme Nadine PAUL :** Oui et il a dit « vous ne devez pas le décorrélérer ».

**M. le Maire :** Non, non, non, « vous ne le vendrez jamais ».

**Mme Nadine PAUL :** Oui, il a dit ça mais il n'a pas dit que ça. Il a dit qu'il avait rencontré, dans une autre réunion, David GOBRON, directeur de l'aménagement du territoire, qui était très intéressé pour venir autour de la table et que lui aussi était contre le fait de dissocier les 2 parcelles. Après si on ne veut pas prendre appui sur des gens qui sont dans le sujet, qui financent, qui font les études et qui sont au-dessus de nous et qu'on préfère... quand je t'ai eu au téléphone, parce qu'il faut juste savoir que nous avons eu cette réunion le 14 avec eux et que le 17, tu envoies l'ordre du jour avec la vente, bref. Donc je t'ai appelé tout de suite pour te demander pourquoi cet ordre du jour et que m'as-tu répondu honnêtement ? Que m'as-tu répondu ?

**M. le Maire :** Je regrette.

**Mme Nadine PAUL :** Tu m'as répondu « on est chez nous, on fait ce qu'on veut à Garennes », voilà ce que tu m'as répondu.

**M. le Maire :** Je résume.

**Mme Nadine PAUL :** Donc à quoi ça sert de faire des réunions avec des gens qui sont au-dessus de nous, qui nous financent.

**M. le Maire :** Ils ne sont pas au-dessus de nous.

**Mme Nadine PAUL :** Ce ne sont pas eux qui nous aident, qui donnent l'argent ?

**M. le Maire :** Non.



2023-193

**Mme Nadine PAUL :** Alors on ne comprend pas du tout la même chose, on ne parle pas des mêmes choses.

**M. le Maire :** On s'est mis d'accord, je ne fais aucun frein à cette étude. Donc on fait cette étude, on sait qu'on en aura pour 1 an à 18 mois.

**Mme Nadine PAUL :** Tu ne vas pas financer une étude qui va nous coûter 25 000 € sachant qu'on n'aura pas le financement parce que tu auras vendu le Moulin et que derrière, il n'y aura rien.

**M. le Maire :** Je ne sais pas, je n'ai jamais vu écrit qu'on n'allait pas avoir de subventions pour le projet.

**Mme Nadine PAUL :** Il l'a dit.

**M. le Maire :** Mais non, non, il n'a pas dit ça. Non, non.

**Mme Nadine PAUL :** Je préfère arrêter.

**M. le Maire :** Voilà. Ce que je constate, c'est qu'on a délibéré le 22 septembre pour vendre cette partie, jusqu'à ce jour, le conseil l'a voté. Cette délibération est passée en préfecture et a été actée, on a 2 mois, on dépasse les 2 mois donc aujourd'hui je propose qu'on signe un mandat de vente et s'ils sont si confiants, normalement on ne devrait pas vendre avant 2 ans. Ça ne peut pas freiner pour l'étude.

**Mme Nadine PAUL :** Pourquoi on n'attend pas janvier puisqu'en janvier, on doit démarrer un vote pour faire une étude.

**M. le Maire :** On verra en janvier.

**Mme Nadine PAUL :** Pourquoi on n'attend pas janvier ? C'est quoi l'idée d'être pressé comme ça ?

**M. le Maire :** Je ne suis pas pressé.

**Mme Nadine PAUL :** Je ne sais pas, vous devez avoir une idée ?

**M. le Maire :** Non, la personne nous a présenté un mandat de vente, on a délibéré pour, je ne vois pas pourquoi cela est gênant.

**Mme Nadine PAUL :** On est en train de délibérer, on n'a pas délibéré pour le mandat.

**M. le Maire :** Si, on a délibéré pour le vendre.

**M. Gilbert GENESTE :** Sur un mensonge.

**M. le Maire :** Mais bien sûr.

**M. Gilbert GENESTE :** Sur un mensonge, c'est un mensonge. Monsieur le Maire de Garennes est un menteur.

**M. le Maire :** Je n'admets tes propos.



2023-199

**M. Gilbert GENESTE** : Tu as beau ne pas admettre, Monsieur le Maire de Garennes est un menteur. Paola, vous pouvez le noter. Je l'ai dit 2 fois, le maire de Garennes est un menteur. Jean-Pierre GATINE est un menteur et on en a la preuve. C'est un menteur, il a fait voter la vente du Moulin sur un mensonge.

**M. le Maire** : Je ne répondrai pas à ces provocations.

**M. Gilbert GENESTE** : Ce ne sont pas des provocations, c'est un état de fait, un état de fait et on en a les preuves ici, tu refuses de les montrer.

**M. le Maire** : C'est bien.

**M. Gilbert GENESTE** : Ça te met en colère, ça peut te mettre en colère mais c'est la vérité. Tu es un menteur.

**M. le Maire** : Je ne répondrai pas. Maintenant nous allons passer au vote.

**M. Franck FERREIRA** : si le Moulin est vendu, il devient un territoire privé ?

**M. le Maire** : Oui.

**M. Franck FERREIRA** : Est-ce que EPN finance un terrain privé ?

**M. le Maire** : Non.

**M. Franck FERREIRA** : Vous avez donc la réponse si dans l'avenir on pourrait avoir éventuellement des subventions. On n'en aura pas puisqu'il sera vendu, il sera privé. Merci.

**M. le Maire** : Avez-vous des demandes d'explications ?

**Mme Nadine PAUL** : Excuse-moi Jean-François, il y a des gens autour de la table, je sais que vous êtes pressés de voter comme Jean-Pierre vous l'a demandé. J'ai une petite question par exemple pour les personnes qui sont autour de la table, qui sont depuis très longtemps sur ce dossier, par exemple Martine, vous avez une idée du projet que vous pourriez faire au Moulin ?

**Mme Martine LEPETIT** : Dans le Moulin ?

**Mme Nadine PAUL** : Sur l'ensemble du Moulin.

**Mme Martine LEPETIT** : Sur l'ensemble du Moulin ? C'est le projet que vous avez proposé.

**Mme Nadine PAUL** : Je ne parle pas du nôtre, c'est un peu facile, je rappelle juste qu'en commission, Monsieur DOUARD m'a reproché d'avoir été élue, il m'a même dit « démerdez-vous maintenant que vous êtes vice-présidente », oui, vous le confirmez ?

**M. Daniel DOUARD** : Je confirme.



2023 200

**Mme Nadine PAUL** : Donc je dois me démerder, il a dit qu'il avait un projet mais qu'il ne le montrerait pas parce que moi, j'ai proposé qu'on travaille ensemble, ce qu'il a refusé donc quand Monsieur DOUARD a un projet sur le Moulin, Jean-Pierre GATINE, je pense que tu peux cautionner que ton premier adjoint a vraiment un projet sur le Moulin, je suis intéressée pour savoir si effectivement il y a un vrai projet de votre côté sur le Moulin et que Martine, la 2ème adjointe, doit aussi le savoir.

**Mme Martine LEPETIT** : Non, personnellement je n'ai aucune connaissance d'un projet.

**Mme Nadine PAUL** : Thierry non plus ?

**M. Thierry MARTIN** : Non.

**Mme Nadine PAUL** : Gilbert, tu n'as pas de projet sur le Moulin ?

**M. Gilbert LETENNEUR** : Non.

**Mme Nadine PAUL** : Catherine ?

**Mme Catherine BARBEY-LECOMTE** : Non.

**Mme Nadine PAUL** : Jocelyn ?

**M. Jocelyn CHARRON** : Non.

**Mme Nadine PAUL** : Guillaume, je suppose que tu as le même projet que ton père ?

**M. Guillaume DOUARD** : Non, je ne suis pas au courant.

**Mme Nadine PAUL** : Tu n'es pas au courant que ton père a un projet et qu'il a refusé de nous le montrer en commission ?

**M. Guillaume DOUARD** : Je n'ai pas de projet personnellement sur le Moulin.

**Mme Nadine PAUL** : Arnaud n'a pas non plus de projet sur le Moulin et chose que systématiquement, c'est ce que je voulais savoir, merci.

**M. Guillaume DOUARD** : Ce n'est pas un projet que chacun à soi-même mais un projet de quelque chose sur le Moulin, c'est une concertation commune des projets.

**Mme Nadine PAUL** : À quel moment ? Tu n'es pas dans la commission.

**M. Guillaume DOUARD** : Je ne suis pas dans la commission.

**Mme Nadine PAUL** : Il n'y a pas de concertation.

**M. Guillaume DOUARD** : Je ne suis pas dans la commission mais à chaque fois vous me demandez si j'ai un projet pas dans la commission.

**Mme Nadine PAUL** : Parce que tu fais partie de la majorité qui va voter pour ce soir. Il faut savoir pourquoi on vote.



2023 2024

**M. Guillaume DOUARD** : Vous dites que je ne suis pas dans la commission, je n'ai rien à dire, en fait c'est ça.

**Mme Nadine PAUL** : Non, je n'ai pas dit que tu n'avais rien à dire, je t'ai demandé si vous aviez un projet. On me reproche d'en avoir un, on refuse celui qu'on propose et en même temps on me dit qu'en face alors je demande qui en a, à part Monsieur DOUARD.

**M. le Maire** : On ne rejette pas votre projet.

**Mme Nadine PAUL** : Il ne se fera pas le projet, ce que vous ne comprenez pas, je vais recommencer et c'est très clair, tu peux rappeler Monsieur BISSON si tu veux pour en être sûr, il n'y aura pas de financement sur la 2ème partie parce que le financement ne peut être que sur la globalité, intégrant la bâtisse historique et remarquable du Moulin. Vous pouvez réagir Monsieur DOUARD, c'est la réalité. Vous nous avez affirmé des choses, la dernière fois, sur l'EPFN qui ne faisait que raser, qui ne faisait rien d'autre, on a eu la démonstration que c'était faux lors de la dernière réunion, je le redis, il n'y aura pas de financement pour le projet. À partir du moment où c'est décorrélé, c'est bien ce qu'ils ont dit, il n'y en aura pas donc il n'y aura pas de suite et je vous demande de purement et simplement classer notre projet parce que j'y tiens, c'est quelque chose de personnel, à nous et je ne veux pas qu'il soit diffusé ailleurs que dans notre conseil. Comme il n'aura pas lieu, qu'il ne sera pas pris en compte, je vous demande de ne pas le diffuser.

**M. le Maire** : C'est toi qui le dis, moi, je ne pense pas que ce soit si sûr.

**Mme Nadine PAUL** : Mais si, pourquoi je me bats ce soir ?

**M. le Maire** : Mais non, arrête.

**Mme Nadine PAUL** : Pourquoi ? Parce qu'on n'aura pas de financement, on n'aura même pas un regard... Monsieur DOUARD, vous pouvez rigoler, vous étiez le premier à dire que ça ne les intéressait pas à EPN, à l'EPFN, il n'y a personne, on a la démonstration par les mails que ça intéresse finalement tout le monde. Justement comme ça intéresse tout le monde, ça vous ennuie parce que vous, vous voulez vous débarrasser de cette bâtisse historique. Je voulais juste clore le débat en disant que je pense bien ce soir aux gens de la SOGETRAM qui écoutent les conseils parce qu'il y a quelqu'un de la SOGETRAM qui est sur Facebook et qui écoute vos conseils, il doit être bien déçu de voir comment vous laissez tomber le Moulin. Deuxièmement pour en terminer, la dernière fois au conseil, Monsieur DOUARD, vous m'avez dit un truc que j'avais oublié, j'ai relu le PV pour m'en souvenir, vous m'avez dit un truc qui m'interpelle, c'était à la toute fin du conseil, on s'était un peu accrochés, vous avez dit évidemment que je n'étais pas au courant de tout, que je ne disais que des mensonges mais par contre je vous ai dit que j'étais allée consulter le dossier du Moulin, qu'il y avait 5 gros dossiers et vous m'avez répondu « je pourrais vous le montrer en tête-à-tête, si vous le permettez, comme ça je vous montrerai la vérité et pas des contrevérités à dire en public ». Je voulais savoir si vous aviez un dossier du Moulin chez vous ? Celui dont vous me parlez, je ne l'ai pas trouvé à la mairie.

**M. Daniel DOUARD** : Je n'appelle pas ça un dossier, vous appelez des dossiers, vous appelez tout ce que vous voulez, vous faites sur un papier qui a été proposé, effectivement qui est très bien, formidable mais il a été repris.

**Mme Nadine PAUL** : Je parle du dossier que vous avez chez vous, pas de notre projet.



2023-202

**M. Daniel DOUARD** : Moi, je parle du vôtre. Permettez que je parle du vôtre qui est sûrement super. Le dossier, comme vous dites, un dossier, ce n'est pas un dossier, quand on s'est présenté, on avait fait un programme et dans le programme il y avait un dossier pour faire, du Moulin, une partie de ce que vous voulez faire parce que je n'ai jamais dit qu'on était contre ce que vous voulez faire mais il y a eu plusieurs possibilités de vendre avec une résidence senior entre autres qui avaient été mises en place d'un conseil municipal. Après il y a eu, j'ai là aussi un dossier qui a été fait par la CCPN, je ne l'ai jamais présenté à personne, je n'ai jamais rien fait pendant 20 ans, c'est ce que vous avez crié à tout le monde et que vous essayez d'insinuer à tout le monde, on l'entend assez souvent. À chaque fois que vous prenez la parole, vous le dites.

**M. Gilbert GENESTE** : Le résultat est là, il n'y a rien de fait.

**M. Daniel DOUARD** : En 2016, il y avait un dossier qui a été fait par la CCPN, l'étude a été faite à l'époque par la CCPN, elle a été reprise par l'Agglo effectivement.

**Mme Nadine PAUL** : Et c'est où ? Dans le dossier de la mairie ?

**M. Daniel DOUARD** : C'est à EPN, le dossier a été fait par les services de la CCPN.

**Mme Nadine PAUL** : Pourquoi on n'en a pas une trace ?

**M. Daniel DOUARD** : Parce que le dossier est resté là-bas, en dossier suspendu en attendant de savoir qu'est-ce que nous allons faire de l'ensemble. Pour eux, le Moulin ne les intéressait pas, le problème pour eux, et c'est pour ça qu'aujourd'hui on en est là, vous pensez tout le contraire de ce qu'on dit, effectivement vous avez le droit.

**Mme Nadine PAUL** : Là, on n'en est plus là justement, grâce aux acteurs qu'on a rencontrés, on n'en est plus là.

**M. Daniel DOUARD** : Qui a amené Monsieur BISSON ? Qui vous a dit d'appeler Monsieur BISSON ?

**Mme Nadine PAUL** : Et alors ?

**M. Daniel DOUARD** : Est-ce que ce n'est pas moi ?

**Mme Nadine PAUL** : Vous m'avez écouté au début du conseil ? J'ai dit que c'était sur l'invitation du maire et du premier adjoint.

**M. Daniel DOUARD** : C'est gentil, merci.

**Mme Nadine PAUL** : Rendons à César, ce que j'ai dit. C'est dommage que la suite ne se soit pas passée comme prévu.

**M. Daniel DOUARD** : Mais Monsieur BISSON, qui est le vice-président ou le vice-directeur.

**Mme Nadine PAUL** : Directeur général adjoint.

**M. Daniel DOUARD** : Oui, si vous voulez.



2023 2023

**Mme Nadine PAUL** : Non, ce n'est pas si je veux, c'est son titre.

**M. Daniel DOUARD** : Oui mais bien sûr.

**Mme Nadine PAUL** : Bien sûr, oui.

**M. Daniel DOUARD** : Je ne critique pas son titre.

**Mme Nadine PAUL** : Non, on ne peut pas le discuter.

**M. Daniel DOUARD** : Monsieur BISSON, je sais quand même ce qu'ils font, effectivement sur les bâtiments ou les terrains, ils font du nettoyage et après ils les achètent pour l'euro symbolique et le rendent aux communes.

**Mme Nadine PAUL** : Ce n'est pas du tout ce qu'il nous a dit en réunion, pas du tout.

**M. Daniel DOUARD** : Allez voir un peu ce qu'ils font.

**Mme Nadine PAUL** : On va voir mais on ne verra pas puisqu'il n'y aura pas d'études. Ce n'est absolument pas ce qu'il a dit en réunion donc je rappelle que Monsieur BISSON est directeur adjoint de l'EPFN, directeur d'intervention et du foncier. Il y avait aussi Bérangère PAUL, je précise que ce n'est pas une cousine, ni quelqu'un de ma famille, qui était chargée d'études sur l'environnement de l'EPFN Normandie et Monsieur PESIN de l'agence Attractivité Eurêka, responsable du pôle animation territoriale sur Évreux. Ce dont on n'a jamais parlé et qui peut-être est mort dans un de vos dossiers et qu'on n'a pas du tout évoqué ce soir, parce que pour eux, c'est le premier point qu'ils ont mis pendant la réunion, ce sont les îles. Ils sont très attachés au site entier, y compris les îles, ils nous ont bien fait comprendre que si on voulait un financement pour le projet intégral, le critère numéro un était la biodiversité et que pour avoir de l'argent, il faut faire un dossier sur la biodiversité et que Garennes, en ça, répond à tout point de vue.

Concernant les îles, on aura des aides là-dessus et c'est en ça qu'on ne peut rien dissocier sur ce projet. Je le répète, si ce soir vous votez ça et c'est ce que vous allez faire, il n'y aura pas de suite donc il faut que les Garennais sachent qu'il n'y aura pas de maison médicale à Garennes, il n'y aura pas de commerces en centre-bourg, il n'y aura plus de marché, uniquement parce que vous avez décidé de vous débarrasser de cette bâtisse, de ce bâtiment remarquable.

**M. Daniel DOUARD** : Oui bien sûr mais c'est sûr qu'il est remarquable, c'est pour ça qu'on l'avait acheté d'ailleurs parce qu'avant il n'était pas à nous, il était à la SOGETRAM.

**Mme Nadine PAUL** : On ne va pas refaire l'historique, j'ai dit qu'on parlait de cette année, on l'a déjà fait au dernier conseil.

**M. Daniel DOUARD** : De toute façon, si j'ai bien compris, vous avez vu, tout le monde entend, même ceux qui sont à écouter ailleurs, qu'il n'y a que vous qui parlez. Quand vous me donnez la parole, vous me la coupez à chaque fois. Merci. Donc on ne peut pas s'expliquer quand c'est comme ça, vous avez la vérité, c'est vous qui avez la vérité, c'est vous qui détenez la vérité et il n'y a que vous qui savez. Voilà c'est comme ça.

Aujourd'hui je vous dis que les dossiers, il n'y a pas un dossier comme vous dites, vous avez un dossier, c'est-à-dire 3 pages avec le plan de LYONS LA FORET fait par Gilbert que je connais depuis longtemps puisqu'il l'avait fait déjà lorsqu'il était commercial, il l'avait fait pour l'intérêt de sa société, on sait ce que ça a donné après.



**Mme Nadine PAUL :** Oulala, ça dévie. S'il vous plaît Paola, notez ces propos.

**M. Franck FERREIRA :** Vous ne voulez pas qu'on vous attaque sur certains points mais vous attaquez personnellement.

**Mme Nadine PAUL :** Stop, stop, je demande une interruption de séance de 5 minutes, tout de suite et je voudrais voir Monsieur le maire, tout de suite.

**M. Daniel DOUARD :** Mais moi, je veux...

**Mme Nadine PAUL :** S'il vous plaît, une interruption de séance de 5 minutes.

**M. le Maire :** Laissez-le finir.

**Mme Nadine PAUL :** Non, non, s'il te plaît, il y a eu des propos diffamatoires à l'instant, je te demande une interruption de 5 minutes.

**M. Daniel DOUARD :** Quand vous me traitez de menteur, ce n'est pas diffamatoire ?

**Mme Nadine PAUL :** Non, ce n'est pas diffamatoire, ça n'a rien à voir. Quand on parle des sociétés personnelles et qu'on met en cause une personne qui est du conseil, je demande une interruption de 5 minutes tout de suite et je demande à rencontrer le maire.

**M. Daniel DOUARD :** D'accord, il n'y a pas de problème.

**Mme Nadine PAUL :** Il n'y a aucun problème, ce n'est pas à vous que je parle, c'est au maire. S'il te plaît, une interruption de 5 minutes.

**M. le Maire :** Nous faisons une interruption de 5 minutes.

### ***Interruption de 5 minutes***

**M. le Maire :** Nous reprenons le cours de la réunion, l'interruption de séance est terminée. Après cet échange un peu vif, je pense qu'il faut avancer.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je voudrais prendre la parole calmement. Tout à l'heure je voulais prendre la parole, j'ai laissé parler Daniel, je n'ai pas eu le temps. Je voulais dire qu'effectivement, par rapport à ce que dit Nadine, j'ai assisté à cette réunion avec les gens d'EPN et du département, effectivement ils étaient très intéressés, cette réunion était très intéressante, je te l'ai dit Jean-Pierre, ils ont dit, je l'ai entendu de mes oreilles, qu'il ne fallait pas séparer, que vendre le Moulin était une erreur, ils l'ont dit, je l'ai entendu et je te l'ai dit hier.

J'ai envie de donner mon avis parce que c'est vrai que je comprends les gens qui ont envie de vendre le Moulin parce que souvent on dit que sur le Moulin, on a rien fait, etc., c'est vrai que je comprends les gens qui veulent le vendre mais je reconnais que les gens ont mis en avant, Nadine dit que personne n'en a parlé mais j'en ai parlé hier, les îles, effectivement ils ont mis en avant l'importance des îles, l'importance du milieu aquatique, l'importance de la biodiversité en disant que « c'est là où vous aurez des subventions ». Moi, je dis que sans ces gens-là, on ne pourra rien faire, il faut tenir compte d'eux et surtout sans ces gens-là, on n'aura jamais de subventions, je te l'ai dit Jean-Pierre. Il faut le savoir, le dire, il faut être honnête pour le dire, on a besoin de ces gens-là pour les subventions. Je parle calmement mais je le dis.



2023-2025

**M. le Maire :** Je répète que premièrement si on vend cette partie, personne n'y croit mais il est hors de question qu'on dissocie les îles. Les îles restent accessibles par notre passage, il n'y a pas de problème et c'est vrai que la biodiversité a été mise en avant dans chaque projet, on a vu aussi ce qui va se passer au niveau de la rivière, justement on ne peut pas faire n'importe quoi surtout avec la biodiversité, aussi bien pour la flore que pour la faune et ça, je pense qu'il est hors de question de faire n'importe quoi sur ces îles. Il est hors de question qu'on vende les îles, non, je pense que ce n'est pas dans le projet puisqu'on tire au cordeau tout ce qui est à gauche en rentrant. Les îles restent dans le projet, il n'y a pas de problème.

**Mme Nadine PAUL :** Ils parlaient des îles dans un projet global avec la bâtisse.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui, c'est ce qu'ils avaient dit, une vision globale. Je l'ai entendu, vision globale.

**M. le Maire :** Oui, oui, vous avez compris ça, nous, on n'a pas compris la même chose.

**M. Gilbert GENESTE :** Il l'a dit au mois de mars et je lui ai posé tout de suite la question, comme tu m'avais pris pour un menteur au mois de mars, j'ai posé tout de suite la question à la dernière réunion et il a répété ce qu'il avait dit, ce que Jean-François a entendu, ce que Jean-François répète tout de suite. Donc il l'a dit, 2 fois, au mois de mars et au mois de novembre. Tu as peut-être un problème d'oreille, je ne sais pas.

**Mme Nadine PAUL :** Après s'il y a un doute, Jean-François parle d'une réunion d'hier soir, pour que les gens comprennent bien, c'était une réunion d'équipe donc seule l'équipe majoritaire était conviée, il n'y a pas eu d'échanges avec nous. S'il y a un doute, peut-être que Jocelyn se pose des questions, pourquoi ne pas faire revenir Monsieur BISSON puisque de toute façon il devait nous faire un retour de la réunion ? Quelle est l'urgence de voter ce soir plutôt que d'attendre janvier, de le faire revenir et d'échanger, tous ensemble comme ça tout le monde entendra la même chose, comme ça il n'y aurait plus de disputes, on entendra tous la même chose.

Je voudrais juste attirer votre attention sur l'urgence de voter ça ce soir alors que ce n'est pas du tout... comme je le répète, tous ceux qui sont sur cette liste, ce n'est absolument pas sur votre profession de foi cependant la réhabilitation de la mairie, ça y est et on ne l'a toujours pas.

Je vous demande quelle est cette précipitation soudaine ?

**M. le Maire :** Encore un petit pic, comme ça.

**Mme Nadine PAUL :** Quelle pic ?

**M. le Maire :** L'histoire de la mairie, ce n'est pas fait.

**Mme Nadine PAUL :** Oui la mairie.

**M. le Maire :** Quand on a fait notre profession de foi, on était pratiquement sûrs de le vendre, manque de pot le projet d'urbanisme est tombé, on n'a pas pris en compte le PLUI et voilà, on ne pensait pas que ça aurait duré ce temps-là. On est devant le fait qu'on ne l'a toujours pas vendu et que le projet, premièrement on ne se met pas contre le projet, au contraire...



2023-206

**Mme Nadine PAUL :** Il n'y en aura pas, c'est ça que tu ne comprends pas. Je ne vais pas te le dire en anglais, tu ne comprends pas que ce qu'ils ont dit est que si c'est décorrélé, il n'y aura pas de financement pour la 2ème partie, il n'y en aura pas pour la première, ni pour la 2ème, donc il n'y aura pas de projets.

**M. le Maire :** Aujourd'hui si on accepte la proposition de signer le mandat, on n'est pas encore avec le projet d'achat.

**Mme Nadine PAUL :** Tu n'en sais rien du tout. Quelle est urgence alors ? Pourquoi on n'attend pas janvier ?

**M. le Maire :** Parce qu'on n'en parle toujours assez, on ne fait rien pour le Moulin.

**Mme Nadine PAUL :** On est fin novembre, il va y avoir les fêtes, on peut attendre début janvier.

**M. le Maire :** Premièrement ça passera au conseil municipal s'il y a un acheteur.

**Mme Nadine PAUL :** On verra mais tu feras pareil, tu réuniras ton équipe pour vendre. Je n'ai pas confiance, oui, tu feras exactement pareil que ce que tu viens de faire.

**M. le Maire :** Moi aussi, je sais que d'avance vous ne voudrez jamais vendre.

**Mme Nadine PAUL :** De toute façon, vous êtes majoritaires donc voilà, tu feras ce que tu voudras.

**M. le Maire :** La démocratie a fait qu'on soit majoritaires, c'est tout.

**Mme Nadine PAUL :** Je sais, c'est tout, c'est comme ça et ce n'est pas autrement.

**M. le Maire :** Donc on ne va pas discuter.

**Mme Nadine PAUL :** Je dis juste que la réhabilitation de la mairie qui n'est pas aux normes, qui n'est pas confortable pour les personnels de la commune qui y travaillent, qui est sur le tapis parce qu'on a demandé à ce qu'elle le soit l'an dernier, ce n'est toujours pas avancé, on sait qu'il n'y aura pas d'argent l'année prochaine parce qu'on nous a seriné qu'il fallait absolument passer les dossiers avant la fin de l'année mais ce n'est pas grave, la mairie attendra, les gens attendront, les gens à mobilité réduite attendront, les personnes employées de la mairie attendront mais on fait voter le Moulin dans l'urgence.

**M. le Maire :** Ce n'est pas dans l'urgence. Premièrement, je vous parlerai tout à l'heure du projet mairie, vous allez voir où on en est mais ce n'est pas dans l'urgence puisque demain, même si on nous amène à un client, ça ne se fera pas comme ça, il y aura des délais pour étudier les projets, c'est tout. Comme la personne de l'EPFN était vachement persuasif de dire « vous ne le vendrez pas », voilà, c'est tout. Ayez confiance en cette personne, c'est tout.

**M. Jocelyn CHARRON :** Est-ce qu'on est certain d'avoir des aides – parce que là, on nous dit qu'il n'y a pas d'aide – si le Moulin est vendu ?

**M. le Maire :** Sur le projet général, rien ne nous indique qu'on n'aura pas d'aide parce qu'il y avait le Moulin qui est vendu.



2023-2027

**Mme Nadine PAUL** : On n'a pas entendu la même chose.

**M. le Maire** : Ça, c'est une chose qui est interprétée.

**M. Jocelyn CHARRON** : C'est certain ou pas ?

**M. le Maire** : Non, rien n'est certain. Si le projet passe, qu'il est bien étudié et qu'on adhère à ce projet, certainement... Pour le projet, il faut des aides, sans les aides c'est sûr qu'on ne le fera pas donc rien ne dit, en ce moment, pourquoi on n'aurait pas d'aide.

**Mme Nadine PAUL** : Jocelyn, je t'explique un truc. Pourquoi je me battrais si j'étais sûre qu'on ait des aides pour faire le projet qu'on veut faire derrière ? Ça serait complètement débile. Il a bien dit, je reprends ses propos, il a dit « ce qu'il faudrait que vous cherchiez plutôt, c'est un prospect et s'il y avait un prospect intéressé par la bâtisse du Moulin, on pourrait l'intégrer dans votre projet et à ce moment-là, vous n'auriez pas de problème de financement ». Il a bien dit, je reprends ses propos, on peut me croire ou pas, tout est noté sur papier, il a dit « si vous décorréliez les 2, il n'y aura pas de financement sur votre projet parce que ce qui intéresse tout le monde, c'est la bâtisse et le site ». Ce n'est pas le morceau de terre qui reste.

**M. Jocelyn CHARRON** : La bâtisse, il ne sait pas ce qu'il va en faire malgré tout.

**Mme Nadine PAUL** : C'est pour ça qu'il propose d'intégrer un projet sur la bâtisse qui y sera incorporée. Ce n'est pas n'importe qui, qui est venu nous voir, ce sont des types qui ne font que ça et des trucs beaucoup plus gros que nous. Ce qui est intéressant, il disait que sur la vallée de l'Eure, c'est le seul site avec une bâtisse historique, remarquable qui reste, avec des îles, on peut avoir des tas de subventions, on peut être aidés à hauteur assez importante, comme il l'a expliqué, à condition que ça ne soit pas séparé. C'est en ça qu'il a reconfirmé ses propos qu'il avait déjà tenus au mois de mars. Il n'a pas changé d'avis et c'est pour ça qu'il dit, c'est écrit dans ses mails, que tout le monde est intéressé pour venir autour de la table. Qui serait intéressé pour simplement un petit bout de terrain derrière ?

**M. le Maire** : Ses propos, je ne les ai pas entendus de la même façon, je n'ai pas entendu la même chose.

**M. Gilbert GENESTE** : Il y a que toi qui n'as pas entendu, tu as entendu ta version. Jean-François a entendu comme nous, moi, j'ai entendu...

**M. le Maire** : Je sais bien que de toute façon les gens, qui sont contre la vente de cette partie, se sont bien entendus pour dire la même chose. Il ne faut pas me prendre pour un imbécile.

**M. Gilbert GENESTE** : C'est toi qui nous prends pour des imbéciles. Tu ne peux pas dire qu'on s'est entendu entre nous, je suis allé à la réunion, il n'y avait pas grand monde alors évidemment certains parlent mais n'étaient pas à la réunion et ne connaissent pas grand-chose, moi, j'y étais, j'ai entendu ce qu'il disait alors il ne faut pas insinuer qu'on magouille, on n'est pas là pour magouiller.

**M. le Maire** : Je n'ai jamais dit que vous magouillez.



2023 2028

**M. Jean-François BOURGOIN** : Tu as l'air de dire qu'on s'est entendus mais non, on ne s'est pas entendus. Moi, j'étais à la réunion et c'est pour ça que je parle. Je parle parce que j'étais à la réunion. Maintenant là, on est en train de tourner en rond, est-ce qu'il y a un acheteur ou pas ? Que veut faire l'acheteur ? S'il y a un acheteur, il faut le dire, c'est tout.

**M. le Maire** : Pour le moment, je n'ai pas d'acheteur. Simplement il y a quelqu'un qui demande un mandat, c'est tout.

**M. Gilbert GENESTE** : Quelqu'un demande un mandat, il demande un mandat, s'il a un client, il n'a qu'à faire signer un mandat de recherche à son client.

**M. le Maire** : Il faut qu'il ait l'autorisation de la mairie pour avoir le mandat.

**M. Gilbert GENESTE** : Non, pas du tout. Le mandat, qu'ils veulent faire signer tout de suite, est un mandat de vente qui est signé entre un vendeur et une agence. Maintenant il peut très bien faire signer un mandat de recherche à son client et à ce moment-là, la mairie n'est pas engagée. Pour lui, ça ne change rien, ce n'est pas le vendeur qui signe le mandat, c'est l'acheteur qui le signe, ça s'appelle un mandat de recherche. Il peut très bien faire ainsi s'il a un client, ça ne pose aucun problème. Au moins, la mairie ne sera pas bridée, coincée, on pourra faire ce qu'on veut alors qu'avec un mandat de vente, vous êtes obligés de vendre si, demain, vous avez un acheteur qui achète au prix du mandat.

**M. le Maire** : Avez-vous d'autres observations ?

**M. Jocelyn CHARRON** : Ça peut être une piste pour limiter l'engagement de la mairie.

**M. le Maire** : Je sais mais de toute façon on ne le vendra pas si on ne passe pas devant le conseil. Je pense que c'est quand même un dossier, je ne vois pas où est le problème.

**Mme Nadine PAUL** : On a expliqué que si c'était au prix, il y a un risque.

**M. Franck FERREIRA** : Si c'est au prix, vous êtes obligés de dire oui.

**Mme Nadine PAUL** : Est-ce que tu es, aujourd'hui, maître de ce qui se passe dans les constructions qui ont été accordées ? Je vais prendre un exemple tout bête, tous les problèmes apparus au lotissement les Haies Mathieu, sans discriminer personne, sans impliquer personne, parce qu'on est plus maîtres de ce qu'on fait. Si demain au Moulin, quelqu'un achète au prix et on ne sait pas qui peut y venir, y compris tout et n'importe quoi, voilà la responsabilité qu'on porte ce soir.

Il faut peut-être réfléchir, encore une fois, ce n'est pas pour aller contre toi et tu le sais très bien, on en a parlé tous les 2, ce n'est pas pour aller contre toi mais c'est simplement pour demander quelle est l'urgence ce soir ? Est-ce qu'on ne peut pas attendre janvier, on se met tous autour de la table, on fait revenir BISSON et BESIN et GOBRON et puis on voit. Peut-être qu'en sortant de la réunion, ils diront que finalement voilà mais au moins on aura tous entendu la même chose.

Qu'est-ce que tu en penses Jocelyn ? Je pense que ce serait beaucoup plus raisonnable.

**M. le Maire** : De toute façon, je ne fais pas ça dans l'urgence, c'est une suite logique qu'on a délibérée le 22 septembre. Notre délibération est valable, je ne vois pas pourquoi, il n'y a pas une histoire d'urgence, c'est la suite logique de ce qu'on a délibéré.



2023-209

**Mme Nadine PAUL :** Non, c'est un nouveau vote et c'est un mandat, ça n'a rien à voir. On a voté sur la désolidarisation de 2 parcelles, ça n'a rien à voir. Ce soir on vote sur un mandat, rien à voir. Attention à ce qu'on fait et puis ce n'est pas pour dire qu'il faut absolument voter, que vous tous votiez derrière, je pense qu'ici, il y a des gens qui se posent peut-être des questions parce qu'on ne raconte pas que des bêtises, on travaille aussi sur ce dossier, tu crois que ça me fait plaisir de balancer, tous les ans, 10 000 € de foncier ? Ça ne me fait pas plaisir non plus mais je ne suis pas prête à le larguer à n'importe qui, pour faire n'importe quoi et en tout cas à le sortir de ce site qui est remarqué par tout le monde. Quand tous les gens arrivent à Garennes, ils se disent « super votre endroit mais alors qu'est-ce que c'est mal entretenu, par contre vous avez un truc de dingue, dans le coin, c'est le truc le plus beau ». Si on veut effectivement que ça parte à n'importe qui et on ne sait pas ce qu'en feront les gens, soit mais moi, je me battrais toujours contre ça.

**M. le Maire :** On le sait que de toute façon vous ne le vendrez jamais.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas parce qu'il a été dit que vous ne le vendrez jamais qu'il faut le prendre comme un pic et entrer dans un jeu pour essayer de le vendre.

**M. le Maire :** Non, je n'entre pas dans un jeu. Si on a une opportunité de pouvoir le vendre et d'en faire quelque chose parce que je pense qu'on étudiera le projet. Pour moi, ça ne peut être que du logement, il n'y a pas d'autres solutions.

**Mme Nadine PAUL :** Mais on ne pourra rien faire derrière après.

**M. le Maire :** Pourquoi ?

**Mme Nadine PAUL :** Tu vas le financer comment si tu n'as pas d'aide ?

**M. le Maire :** L'aide, après faire la maison de santé, il y aura toujours des aides.

**Mme Nadine PAUL :** Tu vas financer ça comment ? Tu te rends compte de tout ce qu'il faut faire déjà pour raser, pour entretenir, pour refaire, pour monter une maison médicale, pour monter des choses parce que pour que la maison médicale marche, il faut des commerces et tout ça sans aucun financement ? Avec les 200 000 € que tu vas peut-être utiliser pour la mairie ?

**M. le Maire :** L'EPFNB, de toute façon ils iront jusqu'au bout si on nettoie tout le terrain, c'est leur mission première ou alors je me suis trompé. La mission première, c'est déjà de tout raser, raser tout ce dont on n'a pas besoin.

**Mme Nadine PAUL :** Ils ont dit qu'ils le feraient si on faisait un projet global. Je recommence mais bon, on parle dans le vide.

**M. le Maire :** Oui, je sais.

**Mme Nadine PAUL :** Ça fait une heure qu'on explique qu'on ne peut pas et qu'ils ont dit pour quoi.

**M. le Maire :** De toute façon, on arrête cette affaire. Je demande maintenant de passer au vote et c'est tout.



2023-210

**M. Franck FERREIRA** : Si on passe au vote, je demande un vote à bulletin secret.

**Mme Nadine PAUL** : Je demande que sur les fiches du bulletin secret, soient écrites les initiales : P pour pour, C pour contre, A pour abstention.

**Monsieur le Maire** procède au dépouillement.

Comptabilisation des bulletins : 18 bulletins.

Abstention : 1

Pour : 9

Contre : 8

**M. Jean-François BOURGOIN** : La décision est-elle, de fait, entérinée ?

**M. le Maire** : En effet, avec 9 votes pour.

### Délibération n° 2023-40

*Considérant que la commune est propriétaire d'un bien immobilier « site industriel du Moulin » situé au 14-26 rue Marie Curie,*

*Vu la délibération n° 2023-34 du Conseil Municipal réuni en séance le 22 septembre 2023 qui a autorisé la vente des parcelles E1791 et E1832 du site industriel du Moulin situé au 14-26 rue Marie Curie formant une superficie totale de 2344 m<sup>2</sup>, au prix de 237 000 €,*

*Considérant que la commune souhaite donner la meilleure publicité à cette offre de vente en sollicitant le concours des professionnels de l'immobilier,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré par **9 voix POUR, 8 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,***

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à donner un mandat de vente sans exclusivité à l'agence d'IVRY pour mettre en vente le bien immobilier sis au 14-26 rue Marie Curie au prix de 237 000 € net vendeur.

**APPROUVE** les modalités de mandat simple de l'agence d'Ivry relatif à la vente du bien immobilier concerné.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### N° 4 - ADHÉSION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse, les statuts du syndicat ainsi que la charte d'accompagnement ont été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*



2023. 211

**Monsieur le Maire expose :**

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire Eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. À cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites "Pilotes".

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.



2023-212

Cet établissement public permet :

- ✚ D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.
- ✚ D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- ✚ De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- ✚ De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder gratuitement :

- ✚ À un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposés aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.
- ✚ À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- ✚ De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer.
- ✚ D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques.
- ✚ D'autres services pourraient être agrégés par la suite.

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite.

Conformément aux dispositions du Chapitre II-Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des EPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

#### **5.1.2.2 Collège des représentants des communes**

*Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.*

#### **5.1.2.1 Collège des représentants des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux**

*Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.*

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes – syndicats – autres établissements.

Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, variant de 1 à 6 voix, est fixé par délibération.



2023-213

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de GARENNES SUR EURE, d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence "services et outils numériques", je vous invite à :

- **ADHÉRER** au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques".
- **ADOPTER** les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation.
- **S'ENGAGER** à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte soit 0,10 € par habitant soit 200,50 €.
- **DIT** que les crédits afférents seront inscrits au budget de chaque année.
- **DESIGNER** un représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune
- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

#### Délibération n° 2023-41

*Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2014 , modifié, portant création du syndicat mixte ouvert « Eure Numérique »,*

*Vu la délibération n° 2023-002 du 13 mars 2023 du comité syndical du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique décidant de modifier les statuts du syndicat,*

*Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2023-13 portant sur la modification des statuts du syndicat,*

*Considérant que le syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques" et qui est désormais opérateur public de services numériques, pour se dédier également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure,*

*Considérant que le syndicat permettra un accompagnement numérique pour les collectivités qui le souhaitent, la garantie d'une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens., de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants,*

*Considérant que l'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permettra également d'accéder à une plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence,*



2023-2024

*Vu le coût d'adhésion au syndicat qui a été défini à 0,10 € par habitant,*

*Considérant qu'un collège des représentants des communes sera constitué pour élire au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants,*

*Compte tenu que la commune est intéressée pour adhérer au syndicat au titre de la compétence « services et outils numériques »*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**DÉCIDE** d'adopter les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation.

**S'ENGAGE** à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte soit 0,10 € par habitant soit 200,50 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**DIT** que les crédits afférents sont inscrits au budget de chaque année.

**DÉSIGNE** comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune : Monsieur le Maire.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

## **N° 5 – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ANNÉE 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEVE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse ainsi que le rapport ont été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

**Monsieur le Maire expose :**

Je vous informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, son article L.2224-5 impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Cette compétence est transférée au SIAEVE dont le comité syndical a adopté ce rapport pour l'année 2022.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers de ce service.



2023-215

Je vous demande si vous avez des observations à formuler.

Je vous demande d'en prendre acte.

**M. le Maire :** Ce rapport est consultable en mairie, il se résume à quelques chiffres. L'année 2022, nous étions à 13 463 habitants, nous sommes à 13 467. Le prix du mètre cube d'eau potable était à 2,03 € et passe à 2,16 €. Nous avons des indicateurs de performance de conformité des prélèvements, au niveau chimique nous sommes à 100 %, pas de problème particulier, 110 points sur l'indice de connaissance. Nous avons un rendement qui était à 77,70 % en 2021 pour 79,20 % aujourd'hui, en progression. Le taux moyen de renouvellement était de 0,83 % passe à 1,11 %.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je vois que le rendement était de 80,30 % en 2020, on ne s'est pas améliorés.

**M. le Maire :** Mais en 2021, il avait baissé.

#### N° 6 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA COMMUNE D'ÉPIEDS POUR L'ACHAT DE RÉCOMPENSES SCOLAIRES AUX ÉLÈVES DE CM<sup>2</sup> - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse a été transmise aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

**Monsieur le Maire expose :**

À la fin du cycle scolaire de l'école élémentaire, la commune offre des livres en guise de récompense scolaire aux élèves de CM<sup>2</sup> pour les inciter à la lecture.

Pour l'année scolaire 2022/2023, 4 élèves de la commune d'EPIEDS ont reçu cette récompense.

La facture d'achat des livres s'élève à 690 € TTC pour 22 élèves de CM<sup>2</sup> soit un coût par élève de 31,36 € TTC.

C'est pourquoi, je vous demande de m'autoriser à réclamer la somme de 125,40 € auprès de la commune d'EPIEDS.

#### **Délibération n° 2023-42**

*Considérant qu'à la fin du cycle scolaire de l'école élémentaire, la commune offre des livres en guise de récompense scolaire aux élèves de CM<sup>2</sup> pour les inciter à la lecture,*

*Considérant que pour l'année scolaire 2022/2023, 4 élèves de la commune d'EPIEDS ont reçu cette récompense,*

*Vu la facture d'achat des livres qui s'élève à 690 € TTC pour 22 élèves de CM<sup>2</sup> soit un coût par élève de 31,36 € TTC,*



2023\_216

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** de réclamer à la commune d'EPIEDS au titre des récompenses remises aux élèves de CM<sup>2</sup> pour l'année scolaire 2022/2023 la somme de :

*31,36 € x 4 élèves = 125,44 €*

*DIT* que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2023 au compte 7474.

**N° 7 - LISTE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR DONT LE PRIX UNITAIRE EST INFÉRIEUR À 500 € HT AVEC POSSIBILITÉ DE L'IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2024**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse ainsi que la liste des biens de faible valeur ont été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

**Monsieur le Maire expose :**

L'instruction interministérielle n° 02-028-M0 du 3 avril 2002 fixe les règles relatives à l'imputation des dépenses du secteur public local.

Je vous rappelle que le seuil de paiement des immobilisations d'investissement est fixé à 500 € HT (prix unitaire).

L'instruction visée ci-dessus, dresse la liste des biens quelque soit leurs valeurs unitaires et qui peuvent être comptabilisés en section d'investissement sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité.

Cette liste est présentée par thématique d'activité dont le contenu peut être complété si nécessaire tout au long de l'année.

Je vous propose de m'autoriser en ma qualité d'ordonnateur comptable, à imputer en section d'investissement les biens meubles mentionnés dans la liste de l'instruction et dont la valeur HT peut être inférieure à 500 € pour l'exercice comptable 2024.

**Délibération n° 2023-43**

*Vu la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/02000059C du 26 février 2002 qui précise les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local et les notions qui permettront aux ordonnateurs et aux comptables de déterminer l'imputation comptable et budgétaire des dites dépenses.*



2023.27

*Vu l'arrêté NOR/INT/B0100692 A du 26 octobre 2001 qui fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, à 500 € TTC, le seuil pour le paiement des dépenses d'investissement. En dessous de ce seuil, les dépenses devront être comptabilisées en section de fonctionnement*

*Considérant que si la commune souhaite que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € HT soient considérés comme des dépenses d'investissement, il appartient au Conseil Municipal de valider la liste annexée à l'arrêté du 26 octobre 2001,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** *d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant sur la circulaire citée ci-dessus, dont la valeur HT est inférieure à 500 €, pour l'exercice 2024 selon la nomenclature fixée dans l'arrêté du 26 octobre 2001.*

**N° 8 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE 2024 AVANT LE VOTE DU BUDGET**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse a été transmise aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

**Monsieur le Maire expose :**

Je vous rappelle que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales indique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour les dépenses d'investissement, il est également possible avant le vote du budget, de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 remboursement de la dette) est de **474 787,33 €**.

Conformément aux textes applicables, l'application de cet article précité amène à **118 696,83 €** dont le détail est fixé dans le tableau ci-dessous :



2023.218

CHAPITRES	COMPTE	LIBELLES	CRÉDITS OUVERTS BP 2023	AUTORISATION DE CRÉDITS POUR 2024 JUSQU'AU VOTE DU BP 2024
20	203	Frais d'études	64 100,00	16 025,00
	204182	Travaux effectués par le SIEGE27	60 700,00	15 175,00
	2051	Logiciels	2 000,00	500,00
21	2131	Travaux dans les bâtiments publics	64 300,00	16 075,00
	2135	Installations, aménagements	127 600,00	31 900,00
	2138	Travaux dans les autres bâtiments publics	58 800,00	14 700,00
	2152	Installation de voirie	7 000,00	1 750,00
	21538	Travaux sur réseaux	10 600,00	2 650,00
	2156	Matériel et outillage d'incendie	13 000,00	3 250,00
	2157	Matériel et outillage de voirie	12 000,00	3 000,00
	2158	Installation matériel et outillage technique	15 487,33	3 871,83
	2183	Matériels informatique	12 000,00	3 000,00
	2184	Mobilier pour les bâtiments communaux	10 900,00	2 725,00
	2188	Divers matériels pour les bâtiments communaux	16 300,00	4 075,00
<b>TOTAUX</b>			<b>474 787,33</b>	<b>118 696,83</b>

Les crédits correspondants devront être inscrits au budget primitif 2024 lors de son adoption.

Compte tenu de ces dispositions et pour l'année budgétaire et comptable 2024, je vous propose :

#### **Pour la section de fonctionnement**

- d'ouvrir les crédits budgétaires en dépenses et en recettes à concurrence des montants votés par chapitre pour l'année 2023.
- d'autoriser les engagements et permettre le mandatement des dépenses et le recouvrement des recettes dès le début de l'année 2024.

#### **Pour la section d'investissement**

- d'ouvrir les crédits budgétaires par chapitre en dépenses et en recettes dans la limite du quart des crédits budgétaires votés en 2023 (déduction faite des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette).

#### **Délibération n° 2023-44**

*Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,*

*Considérant qu'il est de droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,*

*Considérant qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses*



2023.219

*d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,*

*Considérant que l'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précisera le montant et l'affectation des crédits,*

*Considérant que les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption,*

*Considérant que le comptable sera en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus,*

*Considérant que des travaux ou des achats liés à des dépenses d'investissement doivent s'effectuer dès le début de l'année et avant le vote du budget primitif 2024,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** sur la section de fonctionnement et au titre de l'année 2024 :

- *d'ouvrir les crédits budgétaires en dépenses et en recettes à concurrence des montants votés par chapitre pour l'année 2023.*
- *d'autoriser les engagements et permettre le mandatement des dépenses et le recouvrement des recettes dès le début de l'année 2024 et dans la limite des crédits ouverts comme indiqué ci-dessus.*

**DÉCIDE** sur la section d'investissement et au titre de l'année 2024, d'ouvrir les crédits budgétaires par chapitre en dépenses et en recettes dans la limite du quart des crédits budgétaires votés en 2023 (déduction faite des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette) tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

**VOIR TABLEAU CI-DESSUS**

## **N° 9 - TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR 2024 ET MODIFICATION DU CONTRAT**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

**Monsieur le Maire expose :**

Chaque année, les tarifs de la location de la salle des fêtes peuvent faire l'objet d'une révision.

Compte tenu que la cuisine est rarement utilisée pour la confection de repas, je vous propose de fixer un tarif unique de location.



2023. 220

De ce fait, le contrat de location fait l'objet de quelques modifications.

Un exemplaire du contrat modifié vous a été remis préalablement à la séance. Les modifications sont signalées en rouge.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Pour les habitants, ça me semble bien de descendre de 500 à 400 mais pour les extérieurs, passer de 750 à 600, de toute façon la cuisine, qu'on dise oui ou non, ils l'utilisent. Je pense qu'il faut laisser 750.

**M. le Maire :** C'est vrai, je veux bien qu'on laisse 400 pour les habitants et 750 pour les extérieurs, la remarque est pertinente.

**Mme Nadine PAUL :** Est-ce qu'on a une idée de ce que représente par année la proportion de location par rapport au prêt d'associations ?

**M. le Maire :** Avant, il y avait à peu près 2/3 de location mais maintenant on est à moins de la moitié en location.

**Mme Nadine PAUL :** Je pense qu'il serait intéressant de voir ce que ça représente sur une année entre le coût et l'entretien de ce qui est prêté et de ce qui est loué.

**M. le Maire :** Maintenant il y a de plus en plus d'associations sur Garennes qui font de plus en plus d'activités dans la salle, pour la location, on est en dessous de 50 %.

**Mme Nadine PAUL :** Justement peut-être que c'est intéressant, vu le coût en électricité et autres, de voir où on en est budgétairement. Peut-être que beaucoup plus d'associations en disposent, il va falloir voir ça au budget pour rajouter. Pour le budget, il serait bon de faire un état des lieux par rapport à il y a 3 ou 4 ans par exemple.

**M. le Maire :** Très bien, on le fera. Il est certain que les associations l'utilisent à plus de 50 %. Je vous propose de voter à 400 € pour les habitants Garennes et 750 € pour les extérieurs.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Et pour les associations ?

**M. le Maire :** C'est gratuit.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Gratuit autant de fois qu'elles veulent ?

**M. le Maire :** Je pense qu'il faudrait peut-être, on fera un bilan, c'est difficile, une association qui tourne bien, qui apporte une activité sur Garennes, c'est difficile de lui dire qu'elle l'a déjà eue 2 ou 3 fois, ça ne dépasse pas 3 fois, c'est certain, la moyenne est autour de 2.

**Mme Nadine PAUL :** C'est une vraie question mais ce n'est pas la question d'aujourd'hui, la question d'aujourd'hui est vraiment de prévoir dans le budget si on doit mettre plus pour les charges, par contre c'est une piste de réflexion parce que si effectivement, j'ai vu en faisant le bulletin municipal qu'il y avait 8 associations l'an dernier, il y en a 14 cette année et toutes n'ont pas répondu, ça pose question pour la salle, les disponibilités pour les Garennais, je pense qu'il va falloir faire un vrai planning de suivi de qui prend quoi, comment ça se passe chaque année parce qu'il est certain que budgétairement il va falloir qu'on mette plus d'argent sur le sujet.



2023-221

**M. le Maire :** Je pense que tu as entièrement raison parce qu'on s'aperçoit, c'est vrai qu'il y a eu un vide en 2020 avec le COVID, on a été pratiquement presque 2 ans avec une location en pointillés, il n'y avait pratiquement pas de location pendant 18 mois. Maintenant que ça reprend, comme tu le fais remarquer, rien que dans le bulletin municipal, on était à 8 ou 9 associations pour passer à 14 et je crois que tout le monde n'a pas répondu, toutes les associations ne demandent pas nécessairement la salle surtout qu'au mois d'août, il n'y a pas de location, le début d'année est pris par les galettes des rois de chacun ou les vœux et ensuite ça démarre au printemps pour aller fort jusqu'au mois de juillet, ça reprend en septembre, les associations commencent à se refaire et à relancer leur programme, c'est vrai qu'il faut qu'on regarde bien. Je suis très favorable à ce que les associations occupent la salle, je pense que c'est très bien, ça vit néanmoins il sera bon qu'on regarde ce que cela coûte. Aujourd'hui on ne parle que du tarif mais c'est bien d'avoir une réflexion pour la suite, parce que c'est assez serré parfois, certains week-ends, la salle pourrait être louée 3 fois.

**M. Jocelyn CHARRON :** Le « 2 fois » est barré dans le document, c'est pour dire quoi ?

**M. le Maire :** Parce qu'avant c'était écrit comme ça dans le règlement.

**M. Jocelyn CHARRON :** Et là, quelle est l'idée ?

**M. le Maire :** Je ne veux pas trop limiter les associations.

**M. Jocelyn CHARRON :** En termes clairs, autant de fois qu'elles la veulent ?

**M. le Maire :** Voilà.

### Délibération n° 2023-45

*Considérant que le contrat de location de la salle des fêtes nécessite une mise à jour,*

*Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location pour l'année 2024,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** de modifier le contrat de location de la salle des fêtes tel qu'il est joint à la présente délibération.

**DÉCIDE** de fixer les tarifs de location suivants et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

*400 € pour les habitants de la commune  
750 € pour les personnes extérieures*



2023 - 222

**N° 10 – DÉFENSE INCENDIE : CRÉATION DE DEUX POTEAUX D'INCENDIE DANS LA RUE DE VILLENEUVE ET CHEMIN DU POIRIER ROUSSEAU ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

**Monsieur le Maire expose :**

Je vous rappelle que la défense incendie doit répondre aux exigences du règlement départemental de défense extérieure contre les incendies (RDDECI).

C'est le Maire qui en assure la responsabilité sur sa commune.

Son caractère est obligatoire et confirme la nécessité d'un point d'eau tous les 400 mètres.

Pour améliorer la couverture de la commune en matière de défense extérieure contre l'incendie, il convient de prévoir l'installation de deux nouveaux poteaux incendie au niveau :

- De la Rue de Villeneuve,
- Du Chemin du Poirier Rousseau.

Le montant de ces travaux est estimé à 9 300 € HT.

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette dépense qui sera inscrite au budget primitif 2024.
- **DE M'AUTORISER** à solliciter des subventions au taux le plus élevé afin de financer ces travaux : DETR, DSIL, Conseil Départemental, Agence de la Ruralité et fonds de concours.
- **DE M'AUTORISER** à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération n° 2023-46**

*Considérant qu'il convient de respecter les dispositions du règlement de défense incendie, il convient de prévoir des deux poteaux d'incendie supplémentaires,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** cette dépense qui sera inscrite au budget primitif 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé afin de financer ces travaux : DETR, DSIL, Conseil Départemental, Agence de la Ruralité et fonds de concours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



2023-223

## N° 11 – COMPTES RENDUS DIVERS

Tous ces documents sont consultables en Mairie et peuvent vous être transmis par mail selon votre demande.

- Compte-rendu du SIAEVE de la séance du comité syndical du 20 septembre 2023
- Procès-verbal du conseil d'école du 17 octobre 2023
- Bilan d'activité de l'établissement français du sang de l'année 2022

## N° 12 – QUESTIONS ECRITES

NEANT

## N° 13 – INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

### ➤ **Subventions :**

Remerciements de VIE ET ESPOIR, des RESTOS DU CŒUR et du Centre de Formation d'apprentis de SORIGNY pour l'octroi de subvention au titre de l'année 2023.

### ➤ **Terrain de Football**

L'engazonnement a été effectué.

Tout s'est bien déroulé.

### ➤ **Travaux de réhabilitation de la Mairie :**

Un projet a été présenté par l'architecte en commission de travaux le 25 octobre dernier.

Quelques modifications seront à ajuster.

Il reste à prévoir des études sur la géothermie et une éventuelle possibilité d'extension de la Mairie sur les deux côtés pour augmenter la surface de bureaux.

Une commission travaux est à prévoir le lundi 4 décembre 2023 à 19h30 pour valider les commandes des études.

Le même jour, nous ferons une commission communication, le lundi à 17 heures, pour parler du bulletin municipal.

**Mme Nadine PAUL :** Je ne pourrai pas être présente à 17 heures.

**M. le Maire :** À quelle heure ?

**Mme Nadine PAUL :** C'est moi qui fais ce bulletin et on ne me demande pas si je suis disponible.

**M. le Maire :** Tu nous as dit le lundi 4.



2023 224

**Mme Nadine PAUL :** 18h30, je travaille comme tout le monde.

**M. le Maire :** Est-ce que la commission travaux peut se faire à 17 heures ? Je veux bien inverser parce qu'il n'y a pas d'autre jour libre.

**Mme Nadine PAUL :** Je suis aussi dans la commission travaux, je ne peux pas à 17 heures. On avait dit que toutes les commissions devaient avoir lieu à partir de 18h30. Si vous avez un planning que vous faites à l'avance, pensez s'il vous plaît à ceux qui travaillent, qui ont des rendez-vous, des déplacements et qui ne sont pas forcément disponibles à cette heure-là. Prévenez-nous vraiment en amont, pas une semaine avant. Moi, je m'en fiche si on ne se voit pas pour le bulletin.

**M. le Maire :** Si, il y a des choses à voir.

**Mme Nadine PAUL :** Oui mais il faut le rendre le 5.

**M. le Maire :** Tu penses en avoir pour combien de temps pour la commission communication ?

**Mme Nadine PAUL :** Je ne suis pas toute seule à cette commission.

**M. le Maire :** Non mais tu es la vice-présidente, est-ce qu'une heure peut suffire pour cette commission ? À quelle heure peux-tu être disponible ?

**Mme Nadine PAUL :** Je peux être libre à 18 heures mais quid des autres personnes de la commission ?

**M. le Maire :** Faisons alors la commission communication le lundi 4 décembre à 18h30 et on enchaînera sur la commission travaux à 19h30.

## **N° 14 – QUESTIONS ORALES**

**M. Daniel DOUARD :** Rien de spécial, simplement vous dire que concernant les abribus qui doivent être posés par BUEIL COM en remplacement de celui place Bihorel et celui de la rue de l'Aiguillon, il faut que les employés municipaux – ou un autre service – enlèvent les anciens abribus puisqu'ils nous appartiennent. C'est ce qu'on a vu avec BUEIL COM, ils n'enlèveront pas les anciens, si on veut que les nouveaux soient posés, on doit enlever les anciens.

**M. Thierry MARTIN :** Je vais vous parler de EPN parce qu'on va recevoir un courrier vers le 15 décembre, pour le changement des bacs. Les bacs jaunes, les bacs de tri de 140 l vont passer à 240 l. La distribution se fera au mois de janvier, il y aura un planning prévu qui sera envoyé par EPN. Par contre le ramassage ne se fera que tous les 15 jours.

**Mme Sophie LECOINTRE :** À partir de janvier 2024 ?

**M. Thierry MARTIN :** À partir du 4 janvier, ce n'est pas encore exact. C'est EPN qui va nous envoyer les courriers. Pour les composteurs, ils seront payants, 30 € pièce. Il faudra que chacun appelle EPN pour avoir son composteur.



2023-225

**Mme Martine LEPETIT** : Est-ce que c'est obligatoire ?

**M. Thierry MARTIN** : Celui qui a un jardin peut le faire.

**Mme Nadine PAUL** : Bien sûr si tu as un jardin mais c'est obligatoire à partir du 1er janvier et si les habitants ne prennent pas un composteur payant, la commune doit mettre à disposition des composteurs où les gens iront mettre leur compost. C'est pour ça que j'en ai déjà parlé il y a un an au conseil, pour savoir si vous aviez imaginé quelque chose mais je pense que non.

**M. le Maire** : Ce n'est pas une compétence communale, c'est EPN.

**Mme Nadine PAUL** : Oui, là c'est EPN mais la question est est-ce que tout le monde va pouvoir financer un composteur, c'était la question d'il y a un an. Deuxièmement, est-ce qu'on pourrait imaginer autre chose pour Garennes avec des composteurs centralisés dans la commune qui ne coûteraient pas aux Garennais. C'était ma question il y a un an.

**M. le Maire** : On va voir comment ça se passe.

**Mme Sophie LECOINTRE** : Ça coûtera 30 € par mois ?

**M. Thierry MARTIN** : Non tu l'achètes 30 €.

**Mme Sophie LECOINTRE** : Si tu n'as pas la place de mettre un composteur chez toi, comment tu fais ? Quelle est la solution de la mairie ?

**M. le Maire** : Je rappelle que c'est une compétence de l'Agglo et non de la mairie. On verra avec l'Agglo, peut-être auront-ils solution à nous proposer.

**M. Daniel DOUARD** : J'ai entendu qu'ils font des mini composteurs pour les HLM et tout ça.

**M. Thierry MARTIN** : Ils ne savent pas trop encore.

**Mme Nadine PAUL** : Néanmoins des communes ont installé des composteurs communaux. C'est pour ça que j'ai posé la question il y a un an, sachant que la loi passe au 1er janvier, on aurait pu réfléchir en amont à une autre solution.

**Mme Sophie LECOINTRE** : Je voudrais revenir sur les poubelles, tous les 15 jours, ça veut dire que les poubelles jaunes qui contiennent les cartons seront à sortir que tous les 15 jours ?

**M. Thierry MARTIN** : Oui mais ils ne savent pas encore s'ils prendront la poubelle jaune et verte en même temps ou s'ils feront une semaine la jaune et une semaine la verte.

**Mme Sophie LECOINTRE** : On le saura comment ?

**M. Thierry MARTIN** : On le saura par courrier au mois de janvier. Ils ne savent pas encore eux-mêmes.

**M. le Maire** : Pour nous, l'application est prévue au mois de février.

**Mme Sophie LECOINTRE** : Ça veut dire que tous les 15 jours, tu mettras tes ordures ? Alors l'été...



2023. 226

**M. Daniel DOUARD** : Juste une remarque que j'ai faite à la réunion du bureau communautaire l'autre jour, je ne suis pas compétent dans les ordures ménagères mais j'ai posé la question parce qu'ils vont changer les poubelles. Donc le matin, ils passent à 6 heures et le 2<sup>ème</sup> camion qui va changer les poubelles, qui va amener les 240 l, il va passer plus tard mais entre 2, ils ont déjà commencé à le faire à certains endroits, entre deux, des gens partent au boulot et rentrent leur poubelle. Là, s'il n'y a pas l'ancienne poubelle, ils ne donnent pas la nouvelle, c'est compliqué.

**Mme Sophie LECOINTRE** : Ça veut dire que si tu mets la jaune le dimanche soir, je pars le matin à 6 heures, il ne faudra pas que je rentre ma poubelle jaune ?

**M. le Maire** : Non, pas ce jour-là juste pour la première fois.

**M. Daniel DOUARD** : C'est juste pour l'échange de poubelle. Ça pose un problème parce que les autres ne passent pas juste derrière les poubelles, ils passent à une heure différente, à partir de 9 heures.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : Il faudra prévenir les gens de ne pas rentrer leur poubelle ce jour-là.

**M. Daniel DOUARD** : C'est ça, il faut aussi que les gens sortent leur poubelle, certains ne la sortent pas tout le temps, s'ils ne la sortent pas, elle ne sera pas changée.

**Mme Sophie LECOINTRE** : Il n'y aura pas d'imputation de poids par exemple ? On entend beaucoup de choses.

**M. Daniel DOUARD** : Non, non.

**M. le Maire** : Non, ce n'est pas d'actualité chez nous pour le moment. Il y a eu des bruits sur le sujet mais pour le moment on n'y est pas.

**M. Jean-François BOURGOIN** : J'ai réussi à retrouver un papillon, effectivement ce n'est pas toi qui mettais les papillons rue du Docteur Delasiauve, c'est la police municipale. J'en ai retrouvé un.

**M. le Maire** : Ce n'est même pas la police municipale.

**M. Jean-François BOURGOIN** : Alors qui les met ? Il y a le logo et les numéros de voitures.

**M. le Maire** : C'est facile à mettre, tu pourrais nous le ramener pour voir ?

**M. Jean-François BOURGOIN** : Oui, oui. Je voulais juste revenir sur une chose qui m'inquiète un peu, les commerces de Garennes parce que le boulanger m'a donné une information, le pauvre, il va faire un AVC parce qu'il s'étonne des rumeurs qui circulent, que Leader Price ferait du pain sur place. Là, on peut peut-être mettre un veto, on a le droit de mettre un veto.

**M. le Maire** : Non.

**M. Jean-François BOURGOIN** : Si, tu peux faire un arrêté pour dire que Leader Price ne pourra pas faire de pain..



2023-226

**M. le Maire :** Malheureusement non par contre c'est un bruit qui court, pour le moment il ne s'est pas avéré. J'ai été visité Leader Price, il n'y a pas de coin dédié.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ils disent qu'ils ont commandé leur four.

**Mme Nadine PAUL :** Ils disent surtout que la gérante est venue les voir pour les prévenir et pour s'excuser donc si c'est une rumeur, c'est une rumeur au cœur.

**M. le Maire :** Pour moi, quelque chose s'est passé entre la boulangerie et Leader Price, je ne sais pas qui a fait ses bruits mais pour le moment il s'avère que ce n'est pas la réalité des choses.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Il y avait eu des bruits tout au début, qu'il y aurait un boucher qui s'installerait, c'est pour ça que le boucher de Garennes aussi aurait fermé. Finalement il n'y a pas de rayon boucherie.

**M. le Maire :** Non normalement ils n'avaient pas le droit de faire un rayon boucherie. On n'a jamais mis qu'ils ne pouvaient pas faire un rayon pour vendre du pain.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il pourrait y avoir des clauses antérieures, du temps de MUTANT, qui ne seraient pas valables.

**M. le Maire :** Ça a déjà changé 2 fois de propriétaire depuis 8 ans.

**Mme Nadine PAUL :** Quand tu dis des clauses, des clauses faites par qui ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** Par la mairie.

**Mme Nadine PAUL :** Ça veut dire que les anciens propriétaires et quand c'était MUTANT vous aviez fait quelque chose pour pas qu'il y ait de vente de pain ?

**M. le Maire :** Non, de boucherie.

**Mme Nadine PAUL :** Vous pouvez alors le faire pour le boulanger.

**M. le Maire :** Oui mais il n'y avait pas cette clause, je ne sais pas.

**Mme Nadine PAUL :** D'accord mais aujourd'hui tu peux faire quelque chose.

**M. le Maire :** Je ne sais pas. Pour le moment il n'y a rien de définitif.

**Mme Nadine PAUL :** En tout cas, ce serait vraiment dramatique, si la mairie ne prend pas ce dossier, ça va être dramatique parce que si c'est le cas, c'est clair que le boulanger va fermer. Déjà qu'on ne l'aide pas beaucoup mais si en plus on ne l'aide pas là-dessus...

**M. Jean-François BOURGOIN :** Si le boulanger ferme, la coiffeuse ferme.

**Mme Nadine PAUL :** Surtout que la coiffeuse travaille déjà à mi-temps à la boulangerie.



2023-227

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ça pose un problème et moi, je l'ai posé, je vois que nos amis, anciens propriétaires du PMU, sont là, faisons attention aussi, peut-être faire pression sur la propriétaire de l'immeuble où se trouve le PMU pour essayer de faire évoluer parce que si le PMU perd sa licence, ce bistro ne vaut plus rien. On peut peut-être faire pression sur elle, c'est une Garennaise.

**M. le Maire :** Ce sont des Garennais.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Le PMU amène beaucoup de gens le week-end.

**M. le Maire :** Bien sûr mais on ne peut que regretter qu'il ait fermé, c'est tout.

**Mme Nadine PAUL :** La boulangerie a une perte sèche depuis la fermeture du PMU. Si on parle des commerces, parlons-en, le PMU a fermé, l'auto-école est en vente et fermée depuis 6 mois, 8 mois. On laisse s'installer, à nouveau, une chaîne de pizzas à emporter. La coiffeuse ne va pas tarder à fermer parce qu'elle travaille déjà à mi-temps à la boulangerie, elle n'est ouverte que l'après-midi, c'est pour dire que dans 3 ou 4 mois ça va se terminer. On va compter ce qui va survivre à Garennes et en tout cas, oui, il va falloir se battre si c'est le cas, que c'est avéré. J'aurais tendance à dire que oui puisqu'ils se sont présentés chez le boulanger pour dire qu'ils étaient désolés mais que ça allait se passer comme ça et que les fours étaient commandés. Si la boulangerie ferme, on est mort de chez mort à Garennes, c'est clair.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est certain.

**M. le Maire :** Je compatis bien sûr

**Mme Nadine PAUL :** Parce que personne ne viendra s'installer au PMU quand il n'y aura plus de boulangerie. Il n'y aura personne qui s'installera nulle part s'il n'y a plus de boulangerie. Donc il va falloir prendre vraiment ce dossier à corps et je demande, merci Jean-François de parler du sujet, que dorénavant, à chaque fête de la mairie, à chaque événement comme le 11 novembre, 1er novembre, 8 mai, tous les événements, on passe par la boulangerie de Garennes uniquement, merci.

**M. le Maire :** C'est ce que j'ai toujours fait.

**Mme Nadine PAUL :** Non pas toujours.

**M. le Maire :** Je regrette, donne-moi la preuve que ce n'est pas le cas.

**Mme Nadine PAUL :** On ne va pas revenir sur le 14 juillet.

**M. le Maire :** Il y a aussi le comportement du commerçant qui compte.

**Mme Nadine PAUL :** Voilà, c'est bien ça le problème. Au lieu d'aider le commerçant ce soir, alors que c'est filmé, les Garennais t'entendent, tu préfères mettre le comportement en avant. On retient.

**M. le Maire :** Bien sûr.

**Mme Nadine PAUL :** Si tu préfères que la boulangerie ferme, d'accord, ce n'est pas un souci.

**M. le Maire :** Vous traduisez drôlement.



2023.227

**Mme Nadine PAUL :** Pourquoi tu dis qu'il y a aussi le comportement du boulanger ? Ce n'est pas le sujet, ce soir, le sujet est de sauver des commerces.

**M. le Maire :** Je sais

**Mme Nadine PAUL :** Voilà, on n'enfoncé pas les gens en conseil.

**M. le Maire :** J'ai toujours privilégié les commerçants de la commune.

**M. Gilbert GENESTE :** Tu as fait quoi pour empêcher que la boulangerie ferme ? Tu fais quoi ?

**M. le Maire :** Bien sûr, toi, tu sais.

**M. Gilbert GENESTE :** Au lieu d'attendre que MUTANT ou le magasin, là-bas, vende du pain, à ta place je n'attendrais pas, j'irais les voir pour essayer de discuter avec leur direction mais je n'attends pas qu'ils aient mis en place. Moi, je n'attends pas qu'ils aient mis en place, je vais les voir.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Parce que le boulanger, il a l'impression qu'il y a des gens, sur Garennes, qui lui donne une mauvaise image, il faut dire ce qui est. Déjà si tous les conseillers allaient acheter leur pain chez lui, ça serait un bon exemple.

**Mme Martine LEPETIT :** Nous, on y va.

**M. Gilbert LETENEUR :** On va où on veut avec notre argent.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je suis d'accord mais ce que vient de dire Gilbert, le jour où le boulanger fermera – et Nadine le confirme – vous, vous ne serez pas dans l'embarras, vous avez une voiture mais ceux qui n'ont pas de voiture, ils feront comment ?

**Mme Martine LEPETIT :** Mais nous, on va chercher notre pain.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Si les gens faisaient l'effort d'aller chez lui, ce serait déjà bien.

**Mme Martine LEPETIT :** Je voudrais revenir sur le sujet du MUTANT qui n'est pas MUTANT, on pourrait peut-être contacter les responsables du magasin Leader Price.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ce ne sont pas eux les décideurs, ce sont des directions régionales, il faut faire un courrier, ils ne sont pas décideurs.

**Mme Martine LEPETIT :** c'est ce dont je parle.

**M. Jean-François BOURGOIN :** alors soit plus claire.

**M. Gilbert GENESTE :** Le maire peut déjà aller les voir ici, voir le responsable ici, savoir ce qu'il en est et ensuite monter plus haut. C'est quand même le travail du maire.



2023-230

**M. le Maire** : J'irai, ne t'inquiète pas. J'y suis allé, j'ai posé des questions. Pour le moment ils ont démenti que c'était comme ça mais pour moi, je sais, je ne peux pas avoir entièrement, si ça se trouve c'est décidé, comme tu dis, avec les chefs. Nous, on va écrire, c'est tout. J'y suis allé, j'ai fait ma petite enquête de proximité et pour le moment personne ne me dit qu'il va y avoir un rayon pain et pâtisserie dans le Leader Price.

**Mme Nadine PAUL** : Tu as eu un rendez-vous avec la gérante ?

**M. le Maire** : Oui, oui, je suis allé la voir.

**Mme Nadine PAUL** : Et donc elle va voir les boulangers pour dire autre chose ?

**M. le Maire** : Je ne sais pas ce qu'ils ont eu comme intervention vis-à-vis de la boulangerie, elle ne m'en a pas parlé.

**Mme Nadine PAUL** : Il faut mener l'enquête.

**M. le Maire** : Je regrette, je vais tous les jours chercher mon pain à Garennes. On a eu une petite affaire lors du 14 juillet, je ne vais pas l'évoquer, j'ai été très mal reçu, un coup de sang, on était à une dizaine de jours, il m'a envoyé balader, il m'a dit qu'il ne ferait pas le 14 juillet.

**M. Jean-François BOURGOIN** : Il dit qu'on l'a prévenu trop tard.

**M. le Maire** : Oui mais tous les ans, on fait appel à eux.

**Mme Catherine BARBEY-LECOMTE** : On est allé le voir une semaine avant.

**Mme Nadine PAUL** : Catherine, on a voté en commission, 2 mois avant, qu'on faisait un dessert comme ça, on va le voir une semaine avant pour 200 personnes. Ce n'est pas la peine de nous réunir 2 mois avant en commission pour acter ce dessert si c'est pour y aller une semaine avant.

**M. Gilbert LETENEUR** : Il ne faut pas une semaine pour faire des tartes aux fruits.

**Mme Nadine PAUL** : Peu importe s'il ne faut pas une semaine, tu n'en sais rien, tu ne sais pas comment il travaille.

**M. Jean-François BOURGOIN** : Mais c'est pour ses commandes Gilbert.

**M. le Maire** : On arrête la polémique, ça ne sert à rien.

**Mme Nadine PAUL** : Gilbert, on fait une commission 2 mois avant, on arrête un dessert et on va une semaine avant chez le boulanger pour 200 personnes. On fait ce qu'on veut mais ce n'est pas clean surtout quand on est la commune et qu'on prend le dessert chez le boulanger de la commune. Ce n'est pas bien de faire ça.

**M. le Maire** : Bien sûr.

**Mme Nadine PAUL** : Ce n'est pas bien de faire ça, je suis désolée, tu fais ce que tu veux à La Chaussée-d'Ivry mais moi, je ne trouve pas ça bien pour Garennes.



2023-231

**Mme Catherine BARBEY-LECOMTE** : ce n'est pas la même chose, un commerçant, il peut prévoir.

**Mme Nadine PAUL** : Plusieurs fois vous êtes allés à Bueil, qui peut savoir que ça va être fait chez lui ? Si on arrête en commission 2 mois avant, pourquoi est-ce qu'on y va juste 5 jours avant ?

**M. Jean-François BOURGOIN** : Catherine, on n'est pas obligé de faire la même chose.

**Mme Nadine PAUL** : Au 14 juillet, il peut y avoir d'autres commandes que la mairie de Garennes. C'est ahurissant d'entendre ça.

**Mme Martine LEPETIT** : La seule fois où on a pris, pour le 14 juillet, la pâtisserie à Bueil, c'était l'année quand les boulangers de Garennes étaient en vacances. C'était la seule fois autrement on a tout le temps pris les pâtisseries chez eux.

**Mme Nadine PAUL** : Et l'année dernière ?

**M. le Maire** : Sauf l'année dernière, on ne l'a pas fait.

**Mme Nadine PAUL** : L'année dernière, vous n'avez pas pris à Garennes.

**M. le Maire** : Il y a eu cet incident, c'est tout.

**Mme Nadine PAUL** : Oui et vous n'avez pas pris à Garennes alors qu'il était ouvert.

**M. le Maire** : Arrêtons de polémiquer sur le sujet, ce sont des discussions qui ne mènent à rien.

**M. Jean-François BOURGOIN** : C'est vrai. Je reviens sur la pizza parce que Nadine vient de parler d'une pizza à emporter, il faut savoir qu'à Ivry la bataille, il y en a 2, une a fermé, ça fait 3, est-ce qu'il y a la place pour une chaîne à emporter à Garennes-sur-Eure ? Ça me surprend un peu. Il y en avait 3 à Ivry, une a fermé et n'a jamais rouvert.

**M. le Maire** : C'est du privé, on ne peut pas influencer. Le gars qui vient installer ça, il en a plusieurs sur l'Eure et l'Eure-et-Loir, il a trouvé que c'était un lieu opportun, on ne peut pas dire non.

**M. Jean-François BOURGOIN** : C'est donc officiel ?

**M. le Maire** : Oui, il est en train de faire des travaux, à l'ancienne agence immobilière..

**Mme Sophie LECOINTRE** : L'agence immobilière n'existe plus ?

**Mme Nadine PAUL** : Tu sais, à Bueil, il y avait une chaîne qui s'était installée à l'endroit où il y a le Cocci Market, la pharmacie, il y avait beaucoup plus d'allées et venues, ça a tenu 6 ou 8 mois, même pas un an parce que ces chaînes font vite fait débit/crédit et si ça ne marche pas, elles s'en vont. Ça va encore être un truc de passage, sachant qu'il y a déjà le kiosque à pizza à Garennes, qu'il y en a partout autour.



2023-232

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : Justement j'avais prévu de dire que certaines communes interdisent que les commerces qui ferment se transforment en habitations. C'est sûr qu'un commerce fermé, ce n'est pas très esthétique mais si on transforme en habitations, il n'y a plus de possibilités pour qu'un commerce se réinstalle. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire la même chose à Garennes ? L'auto-école, le PMU, peut-être la coiffeuse, c'est vrai qu'on a vu, comme la boucherie et une autre boutique, que ça se transforme en habitation et aussi l'ancienne Coop.

**M. le Maire** : Le transfert de la Coop a été converti en logement.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : On a très peu de commerces, si le peu qui ne fonctionne plus est effectivement transformé en habitations, là aussi c'est la mort du commerce.

**M. le Maire** : Je vais voir si on peut délibérer dans ce sens-là.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : J'ai vu que beaucoup de communes l'interdisent parce qu'elles ont les mêmes problèmes de commerces qui ferment néanmoins si un veut venir s'installer, il s'avère après qu'il n'y a plus de locaux parce que c'est transformé en habitations.

**M. le Maire** : Malheureusement, on est dans ce cas-là.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : J'avais parlé à un conseil des chenilles processionnaires – parce qu'elles s'installent correctement – et demandé si la commune participait à l'installation du piège.

**M. le Maire** : Je sais qu'on en a déjà détruites.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : Oui mais je n'ai pas eu de réponse, c'est pour ça que j'en reparle.

**M. le Maire** : On a détruit 2 fois cette année.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : Pour un particulier, après installation d'un piège, est-ce que sur présentation de la facture, la mairie participe ? Un peu comme pour un nid à frelons.

**M. le Maire** : Il faut qu'on se renseigne parce que le frelon, c'est une aide aussi départementale et nous, je ne sais pas.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : Parce que la chenille processionnaire devient un vrai fléau en Normandie entre autres.

**M. le Maire** : Oui, lorsqu'on fait le parcours Ivry-Ezy, vous regardez sur votre droite, il y en a sur tous les pins.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS** : À une époque, il y a longtemps, nous étions au courant des invitations que les communes environnantes nous envoyaient pour les vœux. Tout à fait par hasard, j'ai croisé 2 maires d'autres communes, dont un qui m'a dit qu'il ne me voyait plus à ses vœux mais je n'étais pas informée alors qu'il me dit les avoir envoyées à Garennes. Il m'a dit qu'il invite le maire et le conseil municipal. Est-il possible d'être informé des communes qui invitent ?



2023. 233

**M. le Maire :** Je te les enverrai, pour le moment on n'en a pas encore reçu.

**M. Franck FERREIRA :** C'est un sujet les mails à la mairie.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Déjà quand tu envoies un mail et qu'on ne te répond pas.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Moi, je parle des vœux, d'être au courant des communes environnantes qui invitent le conseil.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Ça, c'est déjà une certitude, je peux te le dire.

**Mme Catherine BARBEY-LECOMTE :** J'avais une petite question au sujet des habitations à loyer modéré sur Garennes, à savoir s'il y en avait d'autres que celles de la rue des Roses et de la rue des Anémones.

**M. le Maire :** À ma connaissance, je ne crois pas.

**Mme Catherine BARBEY-LECOMTE :** Il y a plusieurs personnes qui m'ont demandé s'il y avait d'autres logements parce qu'il y a quand même beaucoup de demandes.

**M. le Maire :** Non, il n'y en a pas d'autres.

**Mme Catherine BARBEY-LECOMTE :** J'ai l'impression qu'en plus ces logements sont en train d'être vendus.

**M. le Maire :** Ils en vendent, oui.

**Mme Catherine BARBEY-LECOMTE :** Il y a des gens qui ont acheté.

**M. le Maire :** Oui, je sais.

**Mme Catherine BARBEY-LECOMTE :** Je ne sais pas s'il existe un projet pour avoir de nouveaux logements à loyer modéré ?

**M. le Maire :** Je crois qu'il a été évoqué quand même qu'on n'aurait pas ce genre de logements dans le Moulin. On verra si on est sollicités pour ces choses-là mais pour le moment, à ma connaissance, il y a que vraiment les logements qui existe rue des Bleuets.

**M. Jocelyn CHARRON :** Par rapport à ça, il n'y a pas des locaux, que la mairie puisse mettre en place des locaux avec des loyers modérés ?

**M. le Maire :** On a quelques logements mais on va commencer par les réhabiliter parce qu'ils ne sont plus aux normes. De toute façon quand on fixe les loyers, on pourra étudier les locations mais ce n'est pas très fort, on reste assez modéré. C'est sûr qu'on ne les met pas à hauteur, on en a un devant la mairie, où était le docteur, justement on va en parler lors des prochaines commissions de travaux, on a fait un état des lieux, ce logement est une passoire thermique, ce n'est pas terrible et aussi au niveau chauffage, il faut faire une réhabilitation et là, on pourra justement choisir un loyer qui soit modéré.



2023-234

Après il y a le logement dans l'école, je pense qu'ils ne vont pas rester parce qu'ils sont en train de construire sur Ezy donc dès qu'il va se libérer, on fera la même opération que pour l'autre. Il a aussi besoin, au niveau bilan thermique, je suis sûr qu'on n'est pas bon.

Après il y a le presbytère en face qui est à nous aussi. Je crois que ce sont les 3 seuls logements que nous avons. Ce ne sont pas des loyers très forts.

**Mme Nadine PAUL :** Je vais commencer par dire qu'il faut absolument sauver la boulangerie de Garennes. Il y a des petites communes, bien plus petites que nous, qui ont entre 300 et 700 habitants, qui ont sauvé leur boulangerie pendant le COVID, qui ont mis en place des choses. On pourrait peut-être s'en inspirer parce qu'on n'a pas réussi à le faire pour d'autres commerces avant.

Au conseil du 1er octobre 2021, j'avais remis un dossier pour une demande de plaque commémorative sur la commémoration du bicentenaire rue du centre, je l'ai redemandée le 8 avril 2022, à chaque fois tu m'as dit « oui, oui, bien sûr, je note pour la prochaine commission fêtes et cérémonies » mais comme a priori il y a plus de commission fêtes et cérémonies, qu'on échange par mail maintenant, je demande la tenue d'une commission fêtes et cérémonies pour que ce soit enfin acté et qu'on fasse une cérémonie.

**M. le Maire :** D'accord.

**Mme Nadine PAUL :** Je voudrais savoir comment on peut faire pour le panneau Pocket – puisque je suis à la commission communication. Le 1er novembre, il y a eu une tempête terrible, c'était la tempête Ciaran, on a voulu communiquer, alors nous, on a pu communiquer, on avait beaucoup de gens qui nous demandaient ce qui se passait, ce qui allait se passer et avec les informations de la préfecture de l'Eure, toutes les communes autour ont diffusé sur panneau Pocket les alertes météo et de la préfecture, évidemment nous, comme il n'y a personne qui a la main sur panneau Pocket les jours fériés ou les week-ends, on ne peut pas le faire. Je réitère donc ce que j'avais demandé il y a 2 ou 3 ans, à savoir qu'il faut absolument avoir un maire adjoint ou quelqu'un d'autre, je ne sais pas qui, qui ait la main sur un panneau Pocket la nuit, le jour, les week-ends, les jours fériés, les vacances. On vend le panneau Pocket à tous les Garennais et en même temps on n'est pas capables, en cas d'urgence urgente, de l'activer. Ce n'est pas possible.

**M. le Maire :** Je réponds non tout de suite, il n'y aura pas de permanence pour panneau Pocket pendant les week-ends.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas une permanence, c'est juste à mettre en place une astreinte.

**M. le Maire :** Peut-être mais il n'y aura pas de permanence. On se débrouillera.

**Mme Nadine PAUL :** Donc on n'informe pas les gens ? C'est ce qui s'est passé.

**M. le Maire :** Bon je pense qu'avec tous les moyens de communication qui existent.

**Mme Nadine PAUL :** Rien ne part de la mairie de Garennes.

**M. le Maire :** Peut-être mais comme c'est la préfecture, les assurances, je pense que tout le monde était informé. Celui qui ne savait pas qu'il y avait la tempête, je ne sais pas ce qu'il regarde.



2023. 235

**Mme Nadine PAUL :** Tu es en train de dire qu'on n'a pas besoin de publier sur panneau Pocket pour informer les gens ? C'est bon à savoir parce qu'on est allé au salon des maires, avec Jean-François, on a appris plein de choses, on a rencontré des gens qui sont concurrents de panneau Pocket qui coûte beaucoup moins cher et qui est beaucoup mieux fait, si maintenant tu trouves que panneau Pocket ne sert pas à informer les gens et qu'on n'a pas besoin, à la mairie de Garennes, de communiquer par ça, OK, dont acte.

Dans ce cas-là, j'encourage les Garennais à aller sur le panneau Pocket de La Couture-Boussey qui est juste à côté, de Epieds, de Bueil, de Ivry la bataille, effectivement ils auront toutes les infos en temps et en heure puisque la mairie de Garennes estime qu'on n'a pas besoin de communiquer le week-end et les jours fériés.

**M. le Maire :** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Mme Nadine PAUL :** Si, c'est exactement ce que tu viens de dire.

**M. le Maire :** je suis maire, je suis sollicité bientôt, je ne vais pas dire 24 heures sur 24, je pense que les informations sur les tempêtes, je sais que si on est ouvert, il n'y a pas de problème mais si ça tombe un jour férié, je regrette, personne n'est capable de communiquer.

**Mme Nadine PAUL :** Donc s'il y a une alerte, on ne communiquera jamais ? On est bien d'accord parce qu'il n'y aura personne qui aura la main sur le panneau Pocket ?

**M. le Maire :** On ne va pas monopoliser des gens pendant les week-ends...

**Mme Nadine PAUL :** Il ne s'agit pas de monopoliser des gens.

**M. le Maire :** Mais si.

**Mme Nadine PAUL :** Mais non, c'est juste que tu ne sais pas comment ça fonctionne mais ce n'est pas monopoliser des gens.

**M. le Maire :** Tu n'as pas besoin de passer ce message-là, si je veux je le mettrai mais je regrette, je suis déjà maire 24 heures sur 24.

**Mme Nadine PAUL :** Je n'ai pas dit que c'était toi, Jean-Pierre GATINE.

**M. le Maire :** Oui mais si.

**Mme Nadine PAUL :** Il y a des tas de gens, autour de toi, qui peuvent le faire.

**M. le Maire :** Bien sûr mais je dis que pour le moment, c'est comme ça.

**Mme Nadine PAUL :** Donc les Garennais entendent que s'ils veulent lire le panneau Pocket, abonnez-vous aux autres communes et vous aurez des informations en direct parce qu'à Garennes on ne vous les donnera pas.

Un Garennais, enfin Garennes-sur-Eure est passée aux actualités, c'est quand même assez exceptionnel, dans le journal de 13 heures sur TF1 – je ne sais pas comment il a eu la possibilité de passer au journal de 13 heures pour dire, alors je ne veux pas polémiquer sur la raison pour laquelle il a appelé le journal de 13 heures et qu'il a été filmé et que la maison, en elle-même, tu la connais – la thématique c'était la maison de la voisine risque de s'effondrer



2013-236

parce que la voisine est décédée et qu'on ne peut rien faire et ce qui m'a interpellée, ce n'est pas parce que la personne a dit qu'il a appelé la mairie et qu'elle ne fait rien, ne veut rien savoir, c'est plutôt la réponse qui a été donnée puisque le journaliste dit qu'il a contacté la mairie. Le journaliste explique qu'au bout du bout de ce genre d'affaires, c'est la commune qui doit pouvoir faire quelque chose et que lui a été répondu à la mairie, qu'à Garennes, c'était compliqué parce qu'on a déjà une maison à gérer financièrement. Cette maison, je suppose que c'est la villa de la rue du Docteur Delasiauve et que justement, on en parle régulièrement, on répond donc – et c'est passé dans le 13 heures de TF1.

**M. le Maire :** Oui mais c'est surtout que ce n'est pas du tout cette réponse qu'on a faite.

**Mme Nadine PAUL :** En tout cas c'est ce qui est passé. Ma question est de savoir où vous en êtes de la rue du Docteur Delasiauve ?

**M. le Maire :** C'est resté dans l'état des choses.

**Mme Nadine PAUL :** Donc nous, on t'a proposé de nous réunir pour travailler sur un projet parce qu'on ne va pas recommencer quelque chose qui est à l'abandon, qui va nous coûter et qu'on ne va rien en faire. On t'a dit que si tu n'avais pas d'idée, on en avait et qu'on pouvait travailler dessus ensemble, je dis bien ensemble. Ça, pour la 2ème fois c'était au conseil du 30 juin. Aujourd'hui on est au mois de novembre, à fin novembre, on va reprendre encore une année on ne fera rien, c'est ça ?

**M. le Maire :** Bien sûr.

**Mme Nadine PAUL :** C'est pour ça que la mairie a répondu qu'on ne pouvait rien faire ?

**M. le Maire :** Non, non.

**Mme Nadine PAUL :** Tu me réponds en conseil qu'on ne fera rien.

**M. le Maire :** Non, je te parle du cas que tu as évoqué et d'ailleurs je peux l'évoquer, ce qui s'est passé aux 13 heures. Cette maison, elle est 18 rue Pasteur, il y a eu un arrêté de péril en 2019. Contrairement à ce qui a été dit dans les médias, nous avons effectué de nombreuses démarches pour retrouver les héritiers mais en vain. Nous avons également sollicité une expertise judiciaire pour constater le péril. Compte tenu de la complexité liée à la succession en déshérence, nous avons sollicité un conseil juridique auprès d'un avocat. Je vous tiendrai informés des suites qui seront données mais il ne faut pas dire que la mairie n'a rien fait.

**Mme Nadine PAUL :** Heureusement que je pose la question parce que ça, tu aurais pu nous en parler dans tes informations.

**M. le Maire :** C'est du privé.

**Mme Nadine PAUL :** Le journaliste n'a pas dit que la mairie n'avait rien fait.

**M. le Maire :** La personne l'a dit.

**Mme Nadine PAUL :** Le Garennais l'a dit mais pas le journaliste. Donc ne dis pas dans les médias, ce n'est pas le journaliste.



2023. 237.

**M. le Maire :** Mais c'est passé dans les médias.

**Mme Nadine PAUL :** Je voulais savoir si on ne fait toujours rien sur la rue du Docteur Delasiauve ?

**M. le Maire :** Pour le moment, on n'a pas réfléchi.

**Mme Nadine PAUL :** On ne fait rien, d'accord, on appréciera qu'on ne fasse jamais rien.

**M. le Maire :** On n'a pas le temps.

**Mme Nadine PAUL :** J'ai demandé une réunion de la commission fêtes et cérémonies et dans la commission travaux, j'aimerais qu'on rajoute un point sur la rue du Centre à Garennes parce que je ne comprends pas, j'ai cherché, j'ai relu tous les conseils du mandat précédent, je ne comprends pas comment ces travaux ont été faits, pourquoi ils n'ont été faits que sur la moitié de la rue. En fait je ne comprends pas pourquoi ça s'est arrêté à un endroit et que ça n'a pas continué jusqu'au bout de la rue.

La 2ème chose, je ne comprends pas non plus pourquoi dans cette rue, qui se termine par une impasse, on tolère des passages de camions de 19 tonnes alors que dans beaucoup d'autres rues on est sur du 5 tonnes. Concernant ce coin, sur les travaux qui n'ont jamais été finis, je demande que la commission de travaux se réunisse et aille jeter un coup d'œil pour voir l'état de la route, les trous qui sont présents, les projections qu'il y a sur les maisons qui sont le long de la route avec des éclats dans les vitres à cause des cailloux des camions qui passent.

Je voudrais quand même vous poser la question ce soir de savoir comment ont été décidés ces travaux rue du Centre ?

**M. le Maire :** Rue du Centre, c'est une compétence EPN.

**Mme Nadine PAUL :** Ils ont dit qu'ils ne faisaient qu'un morceau ?

**M. le Maire :** Oui, certainement.

**Mme Nadine PAUL :** Je peux donc appeler EPN pour savoir si ça s'est passé comme ça ?

**M. le Maire :** Oui.

**Mme Nadine PAUL :** Ils ont donc dit qu'ils ne faisaient qu'une partie et pas l'autre ?

**M. le Maire :** Attention, les budgets sont ce qu'ils sont, peut-être qu'ils ne pouvaient, cette année, que cette partie.

**Mme Nadine PAUL :** Et ça ne vous préoccupe pas que la fin de la rue ne soit pas faite ?

**M. le Maire :** On ira voir.

**Mme Nadine PAUL :** D'accord, c'est ce que je demande, que ce soit ajouté à la prochaine commission de travaux.

**M. le Maire :** Sauf qu'on va la faire vers 19h30, il fera nuit.



2023-238

**Mme Nadine PAUL :** Je n'ai pas dit qu'il faut qu'on se déplace, je voudrais que ce soit ajouté, acté et qu'on se déplace ensuite, dans la semaine, en plein jour.

**M. le Maire :** Je pense qu'il faut y aller de jour, c'est sûr.

**Mme Nadine PAUL :** Oui, en plein jour.

**M. le Maire :** On le mettra.

**M. Franck FERREIRA :** Une petite question qui nous est revenue, est-il possible de faire des contrôles vitesse sur la route de Bueil et Aristide Briand ?

**M. le Maire :** Régulièrement la police municipale en fait sur la route de Bueil, côté rue Victor Hugo, je ne sais pas mais je vais leur en parler.

**M. Franck FERREIRA :** Serait-il possible d'entretenir le terrain de pétanque au stade ? Il est dans un état pas possible, les gens se plaignent.

**M. le Maire :** Nous le ferons au printemps, nous pourrions le mettre au budget 2024.

**M. Franck FERREIRA :** Des gens veulent l'utiliser mais là il est inutilisable.

**M. le Maire :** On va le faire au printemps, on ne va pas le faire à cette époque-là.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Je voulais revenir sur la décision qui avait été prise en commission environnement sur le dé fleurissement de toutes les jardinières de la commune pour satisfaire les Garennais. Une date a été proposée mais il devait y avoir une communication en amont mais elle a été faite la veille. L'an dernier, c'était le jour pour le jour et cette année, c'était la veille pour le lendemain. Le lendemain, je me suis présentée au local technique et il y avait tout un tas de terre avec tout, sauf des fleurs. Ça a représenté, excusez-moi du terme, un tas de fumier. Comment voulez-vous que le Garennais vienne se servir, j'ai pris des photos, j'ai envoyé un mail à la mairie, on ne m'a jamais répondu mais ce n'est pas un effet de surprise. Je voulais savoir pourquoi des décisions sont prises en commission, tout le monde était d'accord et moi, le lendemain j'ai rencontré quelqu'un de la commune qui était en train de retirer les jardinières et qui m'a dit « on a eu ordre de la mairie de se dépêcher de retirer les jardinières et les déposer au plus vite ».

**Mme Martine LEPETIT :** Ce n'est pas vrai.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Ce jour-là je ne travaillais pas, j'ai discuté avec la personne qui m'a fait cette réflexion.

**Mme Martine LEPETIT :** Ça me semble bizarre.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Ça te semble bizarre.

**Mme Martine LEPETIT :** Pour te répondre au sujet de l'information, tu nous avais bien demandé de mettre que le vendredi sur le panneau Pocket parce que si on mettait l'information dans la semaine, les gens qui travaillaient ne pouvaient pas venir en ramasser le samedi.



2023 239

**Mme Sophie LECOINTRE** : Je n'ai jamais dit le vendredi, Martine, je m'excuse.

**Mme Martine LEPETIT** : Non, tu as dit en fin de semaine donc on a fait le vendredi.

**Mme Sophie LECOINTRE** : J'avais dit qu'il faut communiquer en amont et la communication a été faite le vendredi pour le samedi.

**Mme Martine LEPETIT** : Oui parce que c'est toi qui l'a demandé.

**Mme Nadine PAUL** : Elle n'a pas dit ça, vous vous êtes mal comprises. Elle a dit qu'il ne faut pas que ce soit fait pour que les gens qui travaillent ne puissent pas aller les chercher mais il faut communiquer avant, c'est logique.

**Mme Martine LEPETIT** : Oui mais si tu communique avant, le problème c'est que les gens vont venir dans la semaine et le samedi, tu n'en auras pas.

**Mme Nadine PAUL** : Non, si tu donnes un jour fixe, si tu communique le lundi pour le samedi, tout le monde viendra le samedi, il n'y a pas de problème.

**Mme Martine LEPETIT** : De toute façon les gens passent et ramassent, ils ne s'occupent pas de savoir si c'est le jour ou pas.

**Mme Sophie LECOINTRE** : Il n'y avait pas de risque, Martine, parce que tu arrivais sur le site, c'était un tas de terre. C'est scandaleux. J'ai fait un message à la mairie, on n'a même pas été digne de me répondre déjà pour commencer donc pourquoi on décide des choses en commission et qu'on ne les respecte pas derrière ? Je ne comprends pas. C'est comme pour les vœux du maire, il y a une commission fêtes et cérémonies, on balance une invitation, etc. et on ne convie même pas la commission fêtes et cérémonies pour en discuter. Je trouve ça inacceptable.

**Mme Nadine PAUL** : D'ailleurs j'ai oublié de parler d'un truc, Sophie, tu parles des commissions, je vais vous demander parce que suite à la commission des commissions qui a été validée en conseil la dernière fois, j'ai bien repris le règlement sur lequel vous vous appuyez, que normalement 8 jours après le conseil, on doit se réunir pour élire un vice-président. Or là aujourd'hui, depuis le mois de septembre où on s'est réunis et qu'on a validé en conseil, il manque 4 vice-présidents, c'est-à-dire qu'il y a 4 commissions qui n'ont pas été réunies dans les temps, 8 jours après le conseil. Il s'agit de la commission du cimetière, fêtes et cérémonies que vous avez refusé de réunir, la commission du personnel et la gestion du patrimoine communal. On est hors délai. Je vous demande de réunir au plus vite ces commissions pour être dans les délais. Sachant que nous avons demandé une modification de quelqu'un dans une commission, vous avez répondu qu'on était hors délai pour le présenter au conseil, il faut que ça marche dans les 2 sens.

**M. Gilbert GENESTE** : Petite question, on m'a demandé si la commune avait prévu de faire le décapage du terrain de sport.

**M. le Maire** : On va le réutiliser pour justement faire des remblais parce que c'est quand même de la bonne terre. On va la transférer vers les services techniques et pas la laisser là-bas.

**M. Gilbert GENESTE** : Est-ce que vous avez l'utilité de tout ? Si des gens en veulent ? On m'a posé la question dans ce sens-là.



2023-240.

**M. le Maire :** Si un Garennais en veut, je ne pense pas qu'il prenne tout. Ce sera à la disposition, c'est le service technique qui gèrera ce tas de terre.

Le tour de table étant terminé. Je vous remercie et je lève la séance à 22h32.

La secrétaire de séance,  
Martine LEPETIT



Le Maire,  
Jean-Pierre GATINE



2023.241

